



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
6 mai 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 25 a) de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement :
activités opérationnelles de développement
du système des Nations Unies

Conseil économique et social
Session de fond de 2011
Genève, 4-29 juillet 2011
Point 3 de l'ordre du jour provisoire**
Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement

Analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2009

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Contributions

Pas de réelle augmentation des contributions par rapport à 2008

Le montant total des contributions aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies s'est élevé à environ 21,9 milliards de dollars en 2009, soit le même montant en termes réels qu'en 2008 (la déflation de 2009 explique les valeurs nominales inférieures), représentant environ 18 % du montant total de l'aide publique au développement (APD), hors allègement de la dette.

Baisse du financement des activités d'aide humanitaire, compensée par une augmentation du financement des activités de développement

Environ 65 % des fonds ont servi à financer des activités de développement à long terme, et 35 % des activités d'aide humanitaire. Les contributions aux activités liées au développement (hors ressources locales provenant des pays de programme)

* A/66/50.

** E/2011/100.



ont augmenté de 8,1 % en valeur réelle en 2009; en tenant compte des ressources locales provenant de pays de programme, le pourcentage de hausse pour 2009 aurait été de 4,7 %. En revanche, les fonds consacrés à l'aide humanitaire, plus instables, ont diminué de 7,8 %.

Tendances positives sur le long terme

Entre 1994 et 2009, les contributions aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ont augmenté à un rythme plus rapide à la fois que le volume total de l'APD et que celui de l'APD provenant des États membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE). D'après les données communiquées par le CAD/OCDE, les flux APD ont atteint en 2009 un montant total (hors allègement de la dette) de 124 milliards de dollars.

Élargissement de la base de financement

La base de financement des activités opérationnelles de développement s'est considérablement élargie entre 1994 et 2009 et la part des organisations multilatérales (hors Commission européenne) et des sources privées dans le volume total des contributions est passée de 7 à 19 %. Le volume absolu des contributions directes des pays du CAD/OCDE a augmenté de 141 % en termes réels entre 1994 et 2009, mais leur part totale dans l'ensemble du financement des activités opérationnelles a diminué, passant de 76 à 63 %.

Le système des Nations Unies pour le développement, principal partenaire multilatéral des pays du CAD/OCDE

En 2009, quelque 33 % des contributions directes des pays du CAD/OCDE au système multilatéral ont transité par les organismes des Nations Unies s'occupant de développement, ce qui fait du système des Nations Unies le principal partenaire multilatéral des pays du CAD.

Augmentation des contributions des pays en développement

Les contributions des pays en développement (hors ressources locales) aux activités opérationnelles de développement se sont élevées à 679 millions de dollars en 2009, également répartis entre contributions aux ressources de base et contributions aux autres ressources. Les contributions des pays en développement ont augmenté de quelque 75 % en termes réels entre 2005 et 2009.

Déséquilibre croissant entre ressources de base et autres ressources

En 2009, les activités opérationnelles de développement étaient financées à 27 % par des ressources de base, les 73 % restants correspondant à des contributions aux autres ressources, soumises à divers degrés de restrictions quant à leur utilisation. Les ressources de base ont diminué de 4,3 % en valeur réelle, la totalité de la baisse concernant les activités liées à l'aide humanitaire, tandis que les autres ressources augmentaient de 1,7 %.

Les contributions aux activités de développement versées au titre des autres ressources ont augmenté de plus de quatre fois et demie en valeur réelle entre 1994 et 2009, tandis que les contributions au titre des ressources de base augmentaient de 2 %. La part des ressources de base dans le financement des activités touchant au

développement est passée de 69 % en 1994 à 34 % en 2009. La part des ressources de base dans les contributions des pays du CAD/OCDE versées au titre des activités de développement a également diminué considérablement, passant de 72 % à 47 %.

La plupart des augmentations du financement par les pays non membres du CAD entre 1994 et 2009 ont été sous la forme de ressources locales provenant de pays de programme et utilisées pour des activités menées dans ces mêmes pays. Les augmentations du financement par les organisations multilatérales (hors Commission européenne) et les sources privées ont également été pour l'essentiel sous forme de ressources autres que les ressources de base.

Niveau élevé de fragmentation des ressources autres que les ressources de base

En 2009, quelque 88 % des financements autres que les contributions aux ressources de base provenaient d'un donateur unique et étaient affectés à des programmes ou projets déterminés, ce qui a contribué à la fragmentation des flux de ressources et a eu une incidence considérable au niveau de la cohérence et de l'efficacité des programmes ainsi que des coûts de transaction. Les mécanismes de financement commun comme les fonds thématiques et fonds d'affectation spéciale multidonateurs, y compris les fonds du programme « Unis dans l'action » au niveau des pays, n'ont commencé que récemment à jouer un rôle dans le financement des activités opérationnelles de développement. Environ 12 % des fonds autres que les ressources de base destinés à financer les activités ayant trait au développement en 2009 étaient programmés par l'intermédiaire de mécanismes de financement communs, contre 9 % en 2008.

Partage de la charge entre les pays du CAD/OCDE

En 2009, 10 pays du CAD/OCDE ont contribué environ 65 % du total des ressources de base destinées aux activités liées au développement, avec des différences marquées entre leurs contributions respectives mesurées en proportion de leur revenu national brut. Si, en 2009, tous les pays du CAD/OCDE qui ont versé des contributions inférieures au rapport médian entre le financement touchant au développement et le revenu national brut pour l'ensemble du groupe avaient comblé ces déficits au moyen de leurs contributions actuelles au titre des ressources autres que les ressources de base, les flux de ressources de base auraient été 46 % plus élevés. Si les donateurs qui ont apporté des contributions aux ressources de base inférieures à la médiane avaient remplacé tout ou partie de leurs contributions aux autres ressources par des contributions aux ressources de base, les ressources de base auraient pu être d'environ 1,4 milliard plus élevées, comblant les déficits à 73 %.

Prévisibilité des flux de ressources

Les changements annuels dans les contributions des donateurs peuvent être considérables, notamment du fait de la volatilité des taux de change. L'effet négatif combiné des fluctuations des contributions sur l'ensemble des ressources disponibles a été limité pendant la récente période de croissance générale. Cependant, il semble que cette stabilité relative soit davantage une coïncidence que le résultat d'un système de financement qui fonctionne bien et comporte des mécanismes pour faire face aux problèmes inhérents à une lourde dépendance vis-à-vis des contributions volontaires annuelles. Dans l'ensemble, l'adoption par les organismes du système

des Nations Unies pour le développement de cadres de financement stratégiques et pluriannuels intégrés ne semble pas avoir permis d'améliorer sensiblement la prévisibilité, la fiabilité et la stabilité du financement.

Dépenses

Quelque 69 % de l'ensemble des dépenses sont consacrés aux activités de programme au niveau national

Quelque 69 % du total des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement (aussi bien au développement qu'à l'aide humanitaire) en 2009 se rapportaient à des activités de programme au niveau national, 65 % de cette part allant aux pays à faible revenu. Les 31 % restants de l'ensemble des dépenses ont été consacrés aux activités programmatiques à l'échelle régionale et mondiale, à l'appui aux programmes et à la gestion des programmes.

Quelque 13,6 milliards de dollars sur les dépenses totales de 22,1 milliards ont été consacrés aux activités axées sur le développement (hors ressources locales provenant des pays de programmes), dont 57 % (7,7 milliards de dollars) étaient sous forme de ressources programmables au niveau des pays. Les 43 % restants ont été consacrés aux activités des programmes régionaux et mondiaux (19 %), à l'appui des programmes et à la gestion des programmes (17 %) et à diverses activités « non attribuées ». En outre, des ressources locales provenant des pays de programme eux-mêmes, d'un montant de 1,1 milliard de dollars, ont été dépensées au niveau local.

Quelque 71 % des ressources programmables au niveau des pays ont été dépensées dans les pays à faible revenu, les 10 principaux pays bénéficiaires comptant pour 38 % dans cette part.

Concentration modérée des activités du système des Nations Unies pour le développement

Les activités du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble sont modérément concentrées, les activités menées dans 43 pays de programme, soit 30 % du total, représentant quelque 80 % du montant total des dépenses engagées au niveau des pays en 2009. Dans 64 pays de programme, soit 44 % du total, les activités opérationnelles de développement représentaient moins de 10 % de l'APD totale en 2009.

En 2009, les entités du système des Nations Unies pour le développement ayant déclaré avoir engagé des dépenses au niveau national entretenaient un nombre total de 1 779 relations avec 148 pays de programme. Quelque 6 % de ces relations étaient importantes en termes financiers, ce qui signifie que les entités concernées figuraient parmi les plus gros contributeurs fournissant ensemble 80 % de l'APD totale au niveau du pays.

En 2009, quelque 35 % de l'ensemble des activités opérationnelles de développement étaient réalisées par des entités dont les opérations se caractérisaient par un degré de fragmentation inférieur à la moyenne.

Les ressources de base subventionnent les dépenses d'appui relatives aux activités financées au moyen d'autres ressources

Il existe un écart important dans la répartition des dépenses d'appui aux programmes et de gestion des organisations entre les ressources de base et les autres ressources. Il en résulte que les parts pouvant être consacrées aux activités de

programme sont également très différentes : 58 % des ressources de base seulement, contre 91 % des autres ressources. Le taux de recouvrement des coûts de 7 % appliqué par certaines entités devrait, dans certains cas, être doublé pour que tous les coûts soient également répartis entre les ressources de base et les autres ressources. Dans ces cas, cela pourrait permettre d'accroître considérablement le volume des activités financées au moyen des ressources de base.

Coût de la coordination modeste au regard des ressources programmables au niveau des pays

Le coût annuel de la coordination des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies est estimé à quelque 237 millions de dollars, soit environ 3 % des ressources affectées aux programmes de pays en 2009. Peu d'évaluations et d'examins à mi-parcours au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement traitent de la question des coûts et avantages de la coordination au niveau national, mais les indications disponibles donnent à penser que les avantages surpassent les coûts.

Recommandations

Le Conseil économique et social souhaitera peut-être :

a) **Attirer l'attention des conseils d'administration des fonds et des programmes ainsi que des organes directeurs des institutions spécialisées sur les conclusions du présent rapport, notamment celles qui concernent la prévisibilité, la fiabilité et la stabilité du financement des activités opérationnelles de développement;**

b) **Inviter à cet égard les conseils d'administration des fonds et des programmes ainsi que les organes directeurs des institutions spécialisées à examiner en quoi ces conclusions intéressent les fonds et programmes et les institutions spécialisées et comment elles s'appliquent à eux, dans le but d'identifier les problèmes qui concernent l'ensemble du système et de les résoudre, et de rendre compte à ce sujet au Conseil à sa session de fond de 2012;**

c) **Encourager à cet égard les conseils d'administration des fonds et des programmes ainsi que les organes directeurs des institutions spécialisées à examiner en particulier les incidences du déséquilibre toujours plus grand dans le financement des activités opérationnelles de développement entre les ressources de base, dont l'utilisation n'est pas soumise à des restrictions, et les contributions versées au titre des autres ressources, qui sont très fragmentées et dont l'usage est restrictif, ainsi que la manière dont ce déséquilibre peut créer des distorsions dans les priorités de programme découlant des mandats et priorités des différentes entités des Nations Unies;**

d) **Encourager les donateurs à engager des consultations pour réfléchir à des moyens d'améliorer le partage de la charge du financement de base des activités de développement du système des Nations Unies et en particulier de parvenir à une répartition plus équitable de la charge en remplaçant des contributions au titre des autres ressources par des contributions aux ressources de base;**

e) **Encourager les conseils d'administration des fonds et des programmes ainsi que les organes directeurs des institutions spécialisées, selon qu'il conviendra, à examiner si la politique actuellement appliquée de**

recouvrement du surcroît de dépenses d'appui imputable aux activités financées au moyen d'autres ressources reste valable, compte tenu du fait que chaque organisme a son propre modèle d'activité et sa propre structure de coûts, en vue d'aider les organismes des Nations Unies à poursuivre leurs travaux de normalisation et d'harmonisation des pratiques;

f) Prier le Secrétaire général de faire procéder tous les quatre ans à une analyse des coûts et avantages de la coordination des activités opérationnelles de développement;

g) Inviter les conseils d'administration des fonds et des programmes et les organes directeurs des institutions spécialisées à examiner la gestion d'ensemble et l'intérêt qu'il y a à soutenir et entretenir des relations de coopération au développement fragmentées;

h) Demander au Secrétaire général de continuer à élargir la portée et à renforcer la ponctualité, la fiabilité, la qualité et la comparabilité à l'échelle du système des données, définitions et nomenclatures servant à la rédaction des rapports financiers sur les activités opérationnelles de développement.

Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des acronymes et sigles	11
I. Introduction	13
II. Vue d'ensemble	17
A. Contributions en 2009	17
B. La part de l'aide multilatérale revenant aux organismes des Nations Unies s'occupant du développement	20
III. Examen des tendances en matière de financement	22
A. Contributions	22
B. Dépenses	43
IV. Analyse de quelques questions de financement	52
A. Prévisibilité des flux de financement des ressources de base et des autres ressources	52
B. Financement au titre des ressources autres que les ressources de base et recouvrement des coûts	59
C. Concentration et fragmentation du système des Nations Unies pour le développement	64
D. Coût de la coordination des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement	71
 Annexes	
I. Note technique sur les définitions, les sources et le périmètre de l'étude	79
II. Différences entre le système des Nations Unies et le Comité d'aide au développement de l'OCDE en matière d'information financière	83
III. Liste des tableaux figurant sur le site Web du Service des politiques de coopération en matière de développement du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination	85
 Liste des tableaux et figures	
Tableaux	
1. Contributions des pays en développement, 2005-2009	25
2. Flux d'APD, 2009	26
3. Contributions au titre des activités opérationnelles de développement des Nations Unies et aide publique au développement, 1994-2009	27
4. Contributions, 1994-2009	30
5. Évolution des diverses modalités de financement des activités de développement au titre des ressources autres que les ressources de base, 2005-2009	33
6. Évolution des ressources locales, 2006-2009	35
7. Bénéficiaires des fonds du programme « Unis dans l'action », 2009	36

8.	Principaux contributeurs aux activités opérationnelles de développement, 2009	37
9.	Principaux contributeurs de fonds dans le domaine du développement, en 2009, en pourcentage du RNB	39
10.	Principaux contributeurs de ressources locales au système des Nations Unies, 2009	41
11.	Principaux gouvernements membres du CAD contribuant aux activités opérationnelles de développement, 2009	41
12.	Contributions des pays du CAD au financement du développement fondées sur le ratio médian DEV/RNB (ressources de base)	42
13.	Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement en 2004-2009	44
14.	Liste des 10 principaux bénéficiaires des financements consacrés aux activités opérationnelles de développement, 2009	45
15.	Liste des 10 principaux bénéficiaires des financements consacrés aux activités opérationnelles de développement, sur la base des dépenses par habitant, 2009	46
16.	Répartition des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement par région, 2009	47
17.	Liste des 10 principaux bénéficiaires des financements au titre des ressources programmables au niveau des pays, 2009	49
18.	Liste des 10 principaux bénéficiaires de ressources programmables au niveau des pays par habitant en 2009	51
19.	Affectation régionale des ressources programmables au niveau des pays financées au moyen des ressources de base et d'autres ressources de quelques organismes des Nations Unies, 2009	51
20.	Proportion des ressources programmables au niveau des pays financées au moyen de ressources de base et d'autres ressources dépensées dans des groupes spéciaux de pays, 2009	52
21.	Ventilation générale de l'utilisation des ressources	60
22.	Relations entre les entités des Nations Unies et les bénéficiaires, 2009	67
23.	Nombre de relations entre les entités des Nations Unies et les bénéficiaires, activités opérationnelles de développement, 2009	70
24.	Coûts et avantages de la coordination	72

Figures

I.	Activités à l'échelle du système des Nations Unies, 2009	14
II.	Activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 2009	17
III.	Sources de financement des activités opérationnelles de développement, 2009	18
IV.	Tendances observées au niveau des contributions pour les activités touchant au développement, 2004-2009	19
V.	Voies de l'aide multilatérale, 2009	20
VI.	Contributions aux principaux organismes des Nations Unies, 2009	21

VII.	Utilisation et destination des ressources pour les activités opérationnelles de développement, 2009	22
VIII.	Financement total des activités opérationnelles de développement : sources, de 1995 à 2009	23
IX.	Sources de financement en ce qui concerne les ressources autres que de base pour les activités touchant au développement, de 1995 à 2009	24
X.	Part de l'aide multilatérale fournie par les pays membres du CAD/OCDE revenant aux organismes des Nations Unies s'occupant du développement, 2006-2009	28
XI.	Part de l'aide multilatérale fournie par les pays membres du CAD/OCDE en ce qui concerne les ressources de base qui est destinée aux organismes des Nations Unies s'occupant de développement, 1995-2009	29
XII.	Évolution des contributions totales aux activités opérationnelles de développement, 1994-2009	30
XIII.	Évolution de la part des ressources de base dans les contributions totales, 1994 et 2009	31
XIV.	Modalités de financement des activités de développement au titre des ressources autres que les ressources de base, 2009	33
XV.	Évolution de la part des ressources locales dans le total des contributions, 1994-2009	34
XVI.	Contributions au titre des ressources de base et des autres ressources des 10 premiers contributeurs du CAD de l'OCDE dans le domaine des activités concernant le développement, 2009	38
XVII.	Part des ressources de base et contributions totales des autres pays du CAD pour les activités de développement, 2009	39
XVIII.	Part des ressources de base et volume total des contributions des 10 principaux pays non membres du CAD pour les activités touchant au développement, 2009	40
XIX.	Évolution des dépenses totales consacrées aux activités opérationnelles de développement, 2004-2009	44
XX.	Part des principaux organismes des Nations Unies dans les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, 2009	45
XXI.	Affectation par catégorie de revenu des financements consacrés aux activités opérationnelles de développement, 2009	47
XXII.	Dépenses par secteur d'activités des financements consacrés aux activités opérationnelles de développement, 2009	48
XXIII.	Utilisation des ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement par principaux groupes de ressources, 2009	49
XXIV.	Affectation des ressources programmables au niveau des pays par catégorie de revenu, 2009	50
XXV.	Fluctuations des contributions volontaires des principaux fonds, programmes et institutions spécialisées, 2005-2009	53
XXVI.	Contributions des principaux donateurs aux ressources de base du PNUD, 2005-2009	54

XXVII.	Fluctuations annuelles des contributions des principaux donateurs aux ressources de base du PNUD, 2005-2009	55
XXVIII.	Fluctuations annuelles des contributions des principaux donateurs aux autres ressources du PNUD, 2005-2009	56
XXIX.	Évolution des taux de change des monnaies des principaux donateurs par rapport au dollar des États-Unis, 2005-2009	56
XXX.	Changement entre les contributions en monnaies des donateurs et leur équivalent en dollars des États-Unis.	57
XXXI.	Part du système des Nations Unies dans l'APD fournie aux pays de programme, 2009	65
XXXII.	Relations entre les entités des Nations Unies et les bénéficiaires, 2009	68
Tableaux – annexe I		
1.	Proportion des quotes-parts ou des contributions au budget ordinaire des institutions spécialisées affectées aux activités opérationnelles de développement	80
2.	Terminologie employée par les différents organismes pour désigner les contributions constituant des ressources de base et d'autres ressources	81
Tableau – annexe II		
	Contributions aux activités opérationnelles de développement en 2009 : rapprochement des chiffres des Nations Unies et de ceux du Comité d'aide au développement de l'OCDE ..	84

Liste des acronymes et sigles

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ITC	Centre du commerce international
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RNB	Revenu national brut
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (fait désormais partie d'ONU-Femmes)
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UPU	Union postale universelle
VNU	Volontaires des Nations Unies

I. Introduction

Activités opérationnelles de développement

1. Les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sont les activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies qui ont pour objectif spécifique de favoriser le développement. Plusieurs organismes des Nations Unies ont reçu des mandats spécifiques en la matière. Il peut s'agir d'activités à long terme touchant au développement menées ou bien d'interventions d'aide humanitaire.

2. L'ensemble des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies en 2009 a représenté un montant total d'environ 34,3 milliards de dollars, dont 21,9 milliards de dollars pour les activités opérationnelles de développement (63 %); 7,3 milliards de dollars pour les opérations de maintien de la paix (21 %) et 4,7 milliards de dollars au titre de la formulation de politiques mondiales, des initiatives de sensibilisation et de l'établissement de normes et de règles au sein des organismes des Nations Unies, et notamment des activités de recherche, d'analyse et d'information connexes (16 %) (voir fig. I)¹.

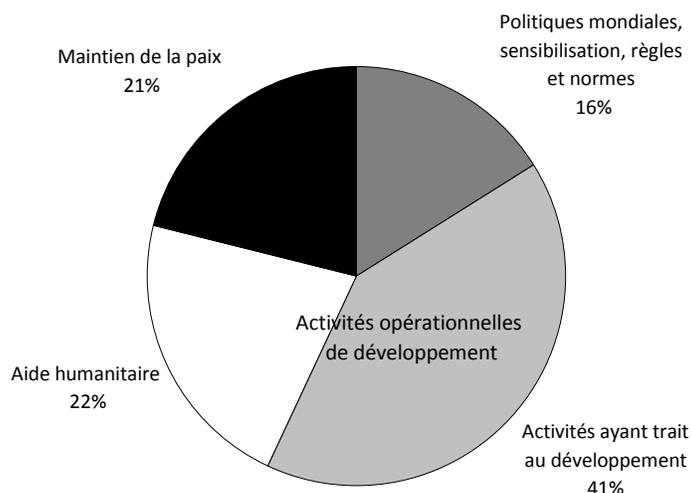
3. Faute d'une classification plus précise et harmonisée à l'échelle du système, les activités opérationnelles de développement ayant trait à l'aide humanitaire sont calculées en incluant 24 % de toutes les dépenses de l'UNICEF afférentes à ses programmes et 100 % de toutes les dépenses du PAM, du HCR, de l'UNRWA et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Toutes les autres dépenses concernant les activités opérationnelles de développement sont considérées dans le présent rapport comme étant relatives au développement².

¹ Les données relatives au maintien de la paix sont tirées du rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. Les estimations concernant la formulation de politiques mondiales, les initiatives de sensibilisation et l'établissement de normes et de règles ont été calculées en soustrayant les contributions versées au titre des activités opérationnelles de développement du montant total des ressources des organismes des Nations Unies donné dans le rapport biennal du CCS sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.

² En 2009, l'UNICEF a classé 24 % des dépenses afférentes à ses programmes comme liées à des opérations humanitaires ou d'urgence. Elles étaient toutes financées à partir de ressources autres que de base.

Figure I
Activités à l'échelle du système des Nations Unies, 2009

(Sur la base des contributions pour toutes les activités des organismes des Nations Unies en 2009, d'un montant de 34,3 milliards de dollars)



Angle analytique

4. Conformément aux résolutions 35/81, 59/250, 62/208, 63/232, 63/311 et 64/289 de l'Assemblée générale, le présent rapport du Secrétaire général offre une analyse des contributions pour les ressources de base et les autres ressources et des dépenses liées aux activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies en 2009. Le rapport est aussi l'occasion d'étudier d'autres importantes questions de financement, en particulier :

- a) La prévisibilité des flux de ressources de base et des autres ressources, y compris l'incidence des fluctuations des taux de change;
- b) Le recouvrement des dépenses d'appui en ce qui concerne les flux des financements autres que les ressources de base;
- c) La concentration et la fragmentation des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à l'échelle nationale;
- d) Le coût de la coordination des activités des organismes des Nations Unies s'occupant du développement.

Établissement de rapports à l'échelle du système des Nations Unies : les enjeux

5. Il existe à l'heure actuelle trois grands acteurs impliqués dans l'établissement de rapports sur le financement des organismes des Nations Unies à l'échelle du système des Nations Unies : le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (« le Département ») et le CAD/OCDE qui mettent

l'accent sur les activités opérationnelles du développement chacun sous l'angle qui leur est propre, et le CCS, qui s'intéresse plus largement à la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.

6. En ce qui concerne l'accès à l'information, dans sa résolution 63/311, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer une base centrale de données sur les activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Cette base de données est censée être intégrée à la base de données statistiques et au système d'information financière actuellement mis au point par le CCS et dont le lancement est prévu pour le milieu de l'année 2012. Pour donner suite à une réunion d'experts qu'ils ont organisée récemment sur l'établissement de rapports en matière de financement à l'échelle du système, le Département et le CCS entendent harmoniser la collecte de données et améliorer la tenue des délais grâce à la nouvelle base de données et au nouveau système d'établissement de rapports³. On anticipe ainsi pouvoir obtenir un an plus tôt le type d'information sur le financement des activités opérationnelles de développement figurant dans le présent rapport du Secrétaire général. Grâce à cette collaboration, le Département et le CCS comptent également mieux harmoniser leurs rapports respectifs.

Structure et teneur du rapport

7. Le présent rapport se compose de quatre grandes parties : a) une introduction; b) une vue d'ensemble; c) un examen de l'évolution des tendances en matière de financement; et d) l'analyse de certaines questions de financement.

8. L'accent y est mis sur les 36 organismes des Nations Unies qui ont reçu un financement au titre des activités opérationnelles de développement en 2009 et qui assument la quasi-totalité (plus de 95 %) des activités opérationnelles de développement⁴.

Ressources de base et autres ressources

9. Les activités opérationnelles de développement sont financées au moyen des ressources dites « de base » et d'autres ressources. Par ressources de base, on entend les ressources qui peuvent être mises en commun sans restriction et dont l'utilisation et l'application sont directement liées aux mandats, aux directives, aux priorités et aux objectifs stratégiques établis par les organes directeurs intergouvernementaux concernés.

10. Les ressources autres que les ressources de base sont en général limitées quant à leur utilisation et leur application selon les consignes des contributeurs. La conformité de l'utilisation et de l'application de ces ressources aux mandats, directives, priorités et objectifs établis par les organes directeurs n'est au mieux qu'indirecte.

11. L'aide de base, ou sans restriction, est en général considérée comme un moyen plus efficace de nouer des partenariats réussis avec les pays de programme pour la réalisation d'activités opérationnelles de développement. L'aide restreinte sous la

³ Voir l'encadré à l'annexe I pour plus d'informations sur la réunion d'experts.

⁴ Ces 36 organismes font partie d'un ensemble de 54 organismes des Nations Unies dont les ressources de base peuvent être définies comme APD par le CAD/OCDE. Voir la liste figurant dans les Directives pour l'établissement de rapports statistiques du CAD, juin 2010, annexe II, consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/stats/dacdirectives.

forme de ressources autres que les ressources de base, en revanche, est souvent perçue comme limitant la participation des pays de programme à la sélection, à la conception et à l'exécution des projets et des programmes.

12. Le financement sous la forme de ressources autres que les ressources de base représente actuellement quelque 73 % du total des contributions (sur la base de données de 2009) et a considérablement augmenté au fil du temps.

Terminologie employée au sein du système des Nations Unies

13. Les différents organismes des Nations Unies et le CAD/OCDE ne définissent pas de la même manière les ressources de base et les autres ressources. Ces variations sémantiques et lexicales rendent plus complexe l'établissement de rapports sur les flux de financement à l'échelle du système (voir la note technique sur les définitions, les sources et la couverture du présent rapport à l'annexe I). Il reste cependant largement admis au sein du système des Nations Unies qu'il serait trop onéreux et compliqué de chercher à harmoniser pleinement la terminologie utilisée au niveau des différents organismes. Il serait préférable de s'assurer que toutes les entités puissent faire correspondre leur propre terminologie à celle utilisée dans les rapports sur les questions de financement à l'échelle du système (voir le tableau 2 à l'annexe I pour l'alignement des termes utilisés par les différents organismes des Nations Unies et le CAD/OCDE en ce qui concerne les contributions).

Comparabilité de l'information

14. Il existe plusieurs différences entre les manières dont le CAD/OCDE et les organismes des Nations Unies s'occupant du développement rendent compte des contributions et des dépenses concernant les activités opérationnelles de développement.

15. À l'heure actuelle, une des différences les plus marquées entre la pratique suivie par le Département pour l'ensemble du système et celle adoptée par le CAD/OCDE concerne le traitement des fonds autres que les ressources de base en provenance des pays du CAD/OCDE. Le CAD/OCDE définit ces ressources comme des contributions bilatérales préaffectées tandis que le Département les considère comme des ressources multilatérales.

16. Les chiffres concernant les contributions pour 2009 donnés dans le présent rapport sont mis en regard avec ceux publiés par le CAD/OCDE dans le tableau figurant à l'annexe II.

Termes courants et termes réels

17. Dans le présent rapport, les comparaisons et l'analyse des tendances en termes réels sont effectuées à partir des montants nominaux exprimés en dollars constants des États-Unis (2008) grâce à l'application des déflateurs du CAD/OCDE, qui tiennent compte de l'effet combiné de l'inflation et des fluctuations des taux de change. En 2009, le facteur d'actualisation était de 0,9703, soit 1 dollar courant de 2009 = 1/0,9703 en termes constants de 2008, selon une tendance globale à la déflation cette année-là.

II. Vue d'ensemble

18. La présente partie offre une vue d'ensemble de certains aspects du financement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies. Les grandes tendances en matière de financement et les principaux problèmes et perspectives sont analysés plus en détail dans les troisième et quatrième parties.

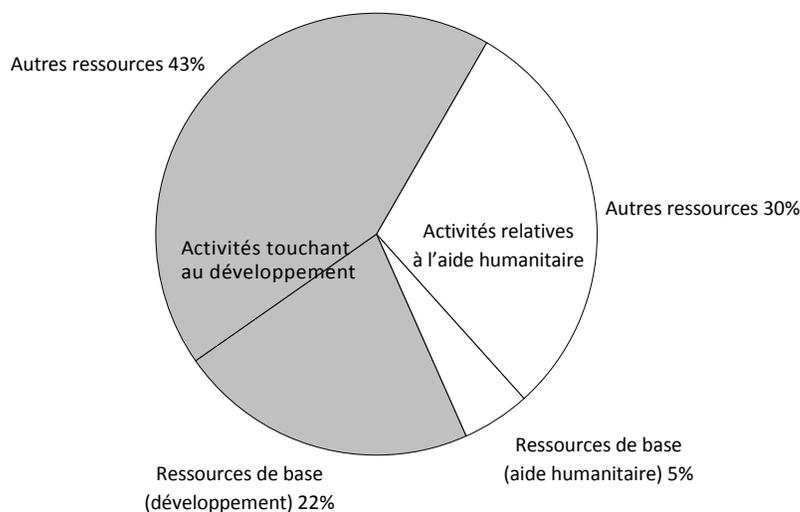
A. Contributions en 2009

19. Le montant total des contributions versées aux organismes des Nations Unies s'occupant de développement au titre des activités opérationnelles de développement s'est établi à environ 21,9 milliards de dollars en 2009, dont 65 %, ou 14,2 milliards de dollars, pour les activités touchant au développement et 35 %, ou 7,7 milliards de dollars, pour celles relatives à l'aide humanitaire (voir fig. II et tableau 4)⁵. Les contributions pour les activités d'assistance humanitaire provenaient pour l'essentiel d'autres ressources, tandis qu'un tiers des fonds affectés aux activités de développement étaient des ressources de base.

Figure II

Activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 2009

(Sur la base des contributions versées pour 2009, d'un montant total de 21,9 milliards de dollars)



⁵ Faute d'une classification plus précise et harmonisée à l'échelle du système, les activités opérationnelles de développement mettant l'accent sur l'aide humanitaire sont calculées en incluant 24 % de toutes les dépenses programmatiques de l'UNICEF et 100 % de toutes les dépenses du PAM, du HCR, de l'UNRWA et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. On considère dans le présent rapport que toutes les autres contributions aux activités opérationnelles de développement touchent au développement proprement dit.

1. Sources de contributions

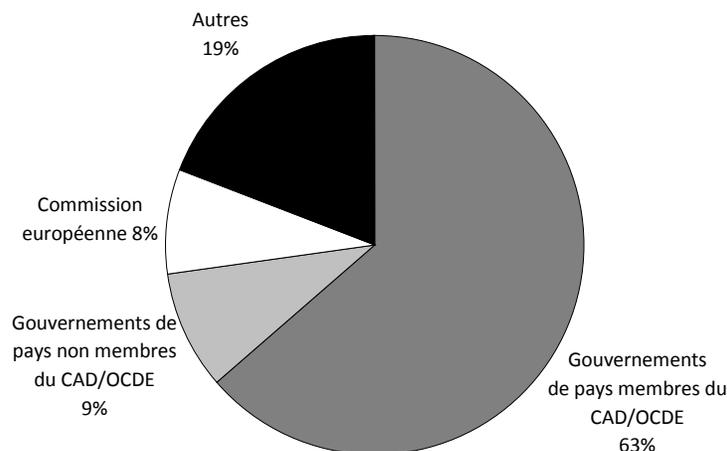
20. Environ 73 % du montant total des contributions en 2009, de 21,9 milliards de dollars, ont été fournis par des gouvernements membres ou non membres du CAD, les 27 % restants provenant de la Commission européenne et des autres institutions multilatérales (y compris les fonds mondiaux), des organisations non gouvernementales et des partenariats entre secteurs public et privé (voir fig. III).

21. Le volume absolu des contributions directes des pays du CAD/OCDE aux organismes des Nations Unies s'occupant du développement a augmenté de 141 % en termes réels entre 1994 et 2009, mais leur part totale dans l'ensemble des fonds a diminué et est passée de 76 à 63 %.

Figure III

Sources de financement des activités opérationnelles de développement, 2009

(Montant total des fonds collectés en 2009 : 21,9 milliards de dollars)



22. La base des ressources des organismes des Nations Unies œuvrant au développement s'est donc progressivement élargie et diversifiée. À cet égard, les pays membres du CAD/OCDE leur fournissent aussi indirectement d'importantes ressources, par l'intermédiaire d'autres institutions multilatérales, comme la Commission européenne, les fonds mondiaux, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, qui en bout de chaîne versent aussi des contributions. Ainsi, en 2009, les citoyens des pays membres du CAD/OCDE ont contribué aux comités nationaux de l'UNICEF à hauteur de 830 millions de dollars⁶.

⁶ Ce montant de 830 millions de dollars se répartit comme suit : a) ressources de base : 481,7 millions de dollars; b) autres ressources touchant au développement : 226,2 millions de dollars; et c) autres ressources liées à l'aide humanitaire : 122,5 millions de dollars.

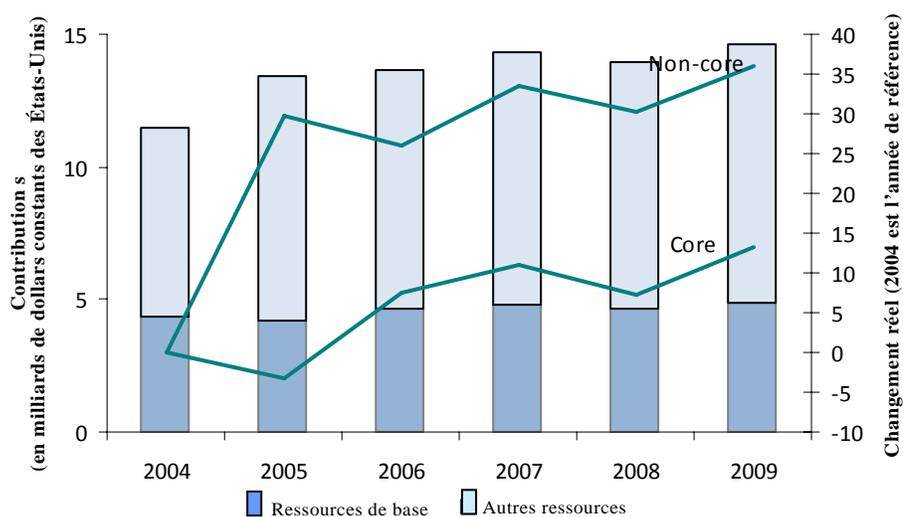
23. Sur les 9 % de la totalité des fonds qui ont été fournis par des gouvernements non membres du CAD en 2009, environ 93 % provenaient de pays en développement et 7 % d'autres pays développés. Environ 60 % des contributions des pays en développement étaient des ressources locales autres que des ressources de base, le reste correspondant à un financement par des tiers partagé de manière égale entre ressources de base et autres ressources.

2. Tendances observées au niveau des contributions

24. Le montant total des contributions destinées aux activités opérationnelles de développement a augmenté entre 2004 et 2009 selon un taux annuel moyen d'environ 6 % en termes réels (ressources locales non comprises). L'aide publique au développement (APD) dans son ensemble (allègement de la dette non compris) a augmenté à un taux de 6,4 % et l'APD des pays du CAD/OCDE, à un taux de 6,1 %⁷. La hausse du financement des organismes des Nations Unies s'occupant du développement (tant pour les activités touchant au développement que pour l'aide humanitaire) a donc suivi un rythme légèrement plus lent que pour l'APD dans son ensemble et pour celle des pays du CAD/OCDE au cours de la dernière période quinquennale.

Figure IV

Tendances observées au niveau des contributions pour les activités touchant au développement, 2004-2009



25. Le montant total des contributions touchant au développement a augmenté de 27 % en termes réels entre 2004 et 2009, avec une hausse de 13 % des ressources de base et de 36 % des autres ressources (voir fig. IV ci-dessus). Entre 2000 et 2009, les contributions apportées par les organismes des Nations œuvrant au

⁷ Le montant total de l'APD déclarée par le CAD/OCDE s'établissait à 123 milliards de dollars (allègement de la dette non compris) en 2009.

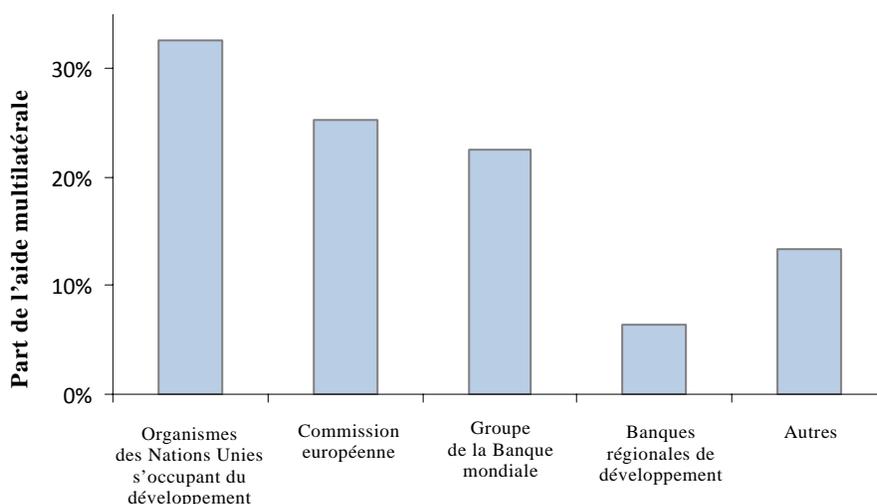
développement aux activités opérationnelles de développement ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que pendant la précédente décennie, de même que les flux d'APD en provenance des pays du CAD/OCDE, cette tendance coïncidant avec la période suivant l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement⁸.

B. La part de l'aide multilatérale revenant aux organismes des Nations Unies s'occupant du développement

26. Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement restent les principaux bénéficiaires du financement multilatéral direct octroyé par les pays membres du CAD/OCDE lorsqu'on combine contributions de base et autres contributions (voir fig. V). On estime à environ 33 % la part qui leur revient et ce pourcentage serait encore plus élevé si les contributions reçues de manière indirecte, par l'intermédiaire des autres acteurs multilatéraux, étaient aussi prises en compte.

27. La large part des flux d'aide multilatérale revenant aux organismes des Nations Unies s'occupant du développement confirme la pertinence et l'importance de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la coopération internationale multilatérale aux fins du développement.

Figure V
Voies de l'aide multilatérale, 2009^a



(Montant total de l'aide multilatérale en 2009 : 57,3 milliards de dollars)

^a Données tirées du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Comme expliqué à l'annexe II, le CAD/OCDE et le Département ne rendent pas compte des contributions de la même manière, en particulier pour les ressources autres que les ressources de base. À la figure IV par exemple, la part de l'aide multilatérale revenant aux organismes des Nations Unies inclut les contributions en autres ressources que le CAD/OCDE définit comme « multilatérales » et ne prend pas en compte en ce qui concerne le financement des organismes des Nations Unies s'occupant du développement.

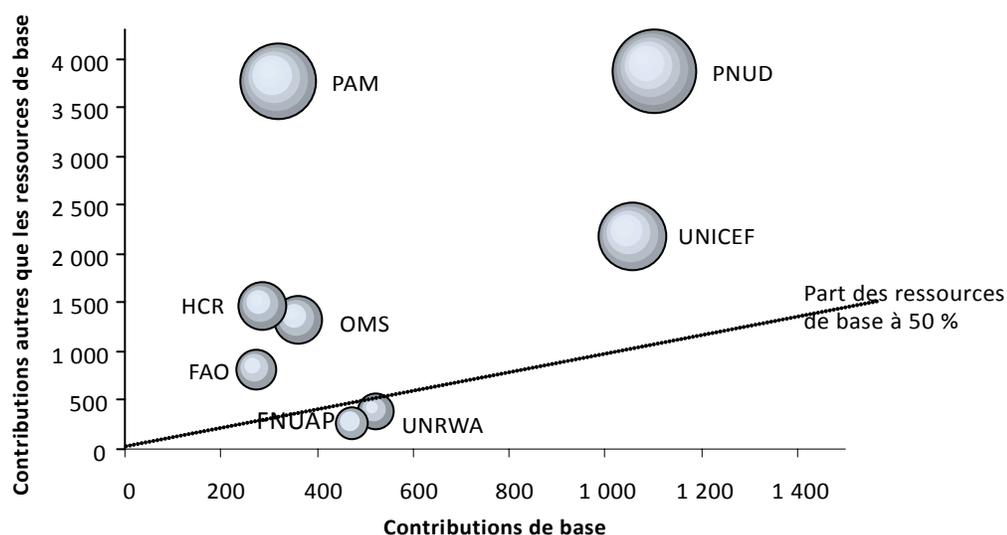
⁸ Par exemple, le montant total de l'APD (allègement de la dette non compris) a diminué chaque année de 2,1 % en termes réels entre 1994 et 1999, contre un taux annuel moyen de 6 % entre 1999 et 2009.

1. Principaux organismes des Nations Unies

28. Le financement au titre des activités opérationnelles de développement est réparti entre un nombre relativement restreint d'organismes des Nations Unies, les huit premiers, à savoir le PNUD, le PAM, l'UNICEF, l'OMS, le HCR, la FAO, l'UNRWA et le FNUAP, ayant reçu environ 84 % de la totalité des contributions en 2009. Les ressources autres que les ressources de base pour tous les organismes, à l'exception de l'UNRWA et du FNUAP, excèdent largement les ressources de base (voir fig. VI). Les 28 autres organismes, soit 75 % de ceux couverts dans le présent rapport, ont reçu environ 16 % des fonds restants pour les organismes des Nations Unis s'occupant du développement en 2009. Du point de vue du financement, on peut y voir un symptôme du caractère décousu des activités opérationnelles de développement.

Figure VI
Contributions aux principaux organismes des Nations Unies, 2009

(En millions de dollars courants des États-Unis)

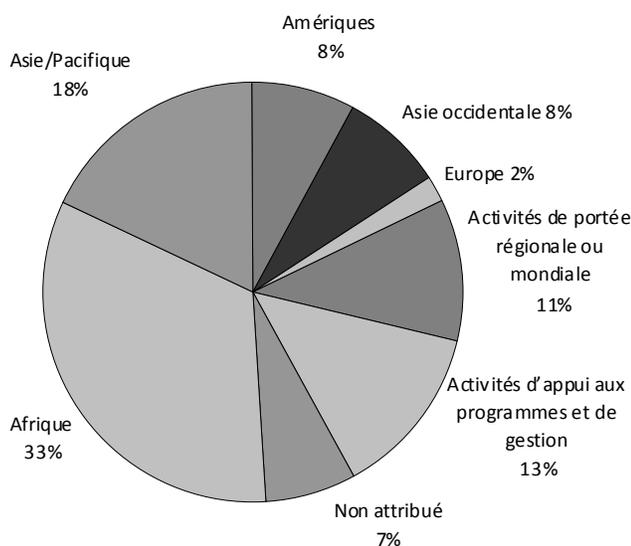


2. Affectation des financements

29. Environ 69 % des 22,1 milliards de dollars de dépenses effectuées au titre des activités opérationnelles de développement en 2009 concernaient des activités programmatiques à l'échelle nationale (voir fig. VII), dont 33 %, soit 7,5 milliards de dollars, pour l'Afrique. Les 31 % restants avaient trait aux activités programmatiques à l'échelle régionale et mondiale, à l'appui et à la gestion des programmes et aux activités n'appartenant à aucune catégorie spécifique.

Figure VII
**Utilisation et destination des ressources pour les activités
opérationnelles de développement, 2009**

(Montant total des dépenses en 2009 : 22,1 milliards de dollars)



III. Examen des tendances en matière de financement

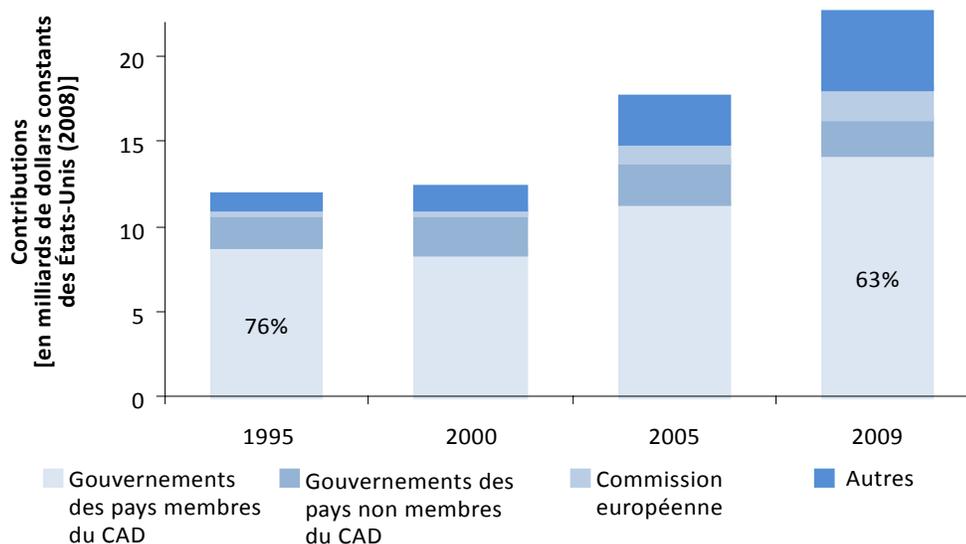
30. Les grandes tendances sont étudiées de manière plus détaillée dans la présente partie.

A. Contributions

1. Sources de financement (grands groupes)

31. Les figures VIII et IX ci-après illustrent l'évolution des financements dans leur totalité ainsi que du financement des activités touchant au développement par les grands groupes de contributeurs aux organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.

Figure VIII
**Financement total des activités opérationnelles de développement :
sources, de 1995 à 2009**



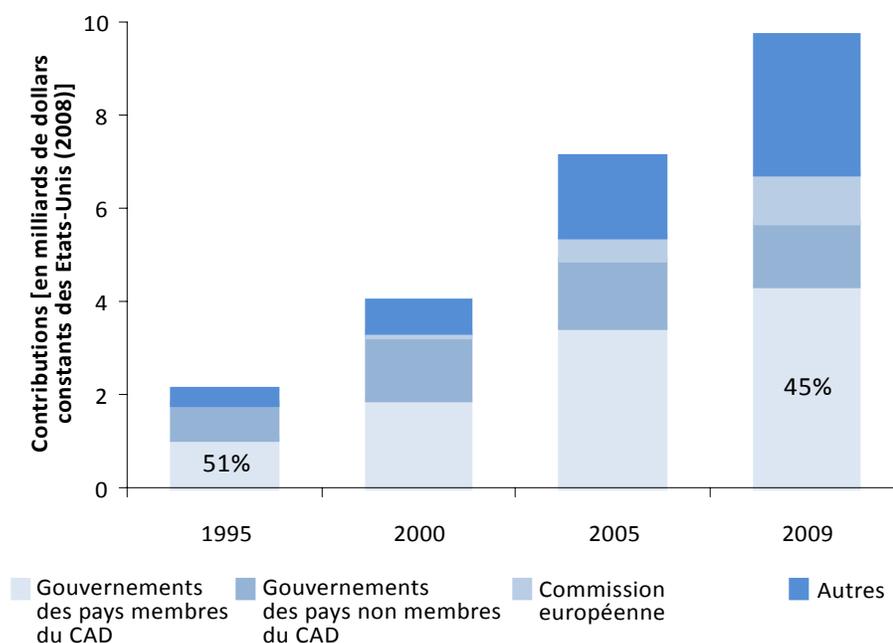
32. Comme on peut le voir à la figure VIII, le montant total des financements au titre des activités opérationnelles de développement a augmenté en termes réels, passant de 12 milliards de dollars en 1995 à environ 22 milliards de dollars en 2009. En 1995, le groupe des pays du CAD/OCDE était le premier contributeur pour les organismes des Nations Unies s'occupant du développement (76 % du total). Mais en 2009, on comptait quatre différents groupes de contributeurs et si les pays du CAD/OCDE conservaient la première place, leur prépondérance n'était pas aussi marquée qu'en 1995 (63 % du total).

33. La figure IX illustre l'augmentation marquée des contributions autres que les ressources de base pour les activités touchant au développement de la part des organisations multilatérales (Commission européenne non comprise) et de sources privées entre 1995 et 2009. En 2009, celles-ci atteignaient environ 2,9 milliards de dollars, soit 31 % de toutes les ressources, avec les principales sources de financement ci-après : fonds d'affectation spéciale multidonateurs (808 millions de dollars),⁹ fonds mondiaux (379 millions de dollars), organisations intergouvernementales (331 millions de dollars, Commission européenne non comprise, dont 118 millions de dollars de la Banque mondiale) et organisations non gouvernementales et sources privées (893 millions de dollars), dont le financement de la Bill and Melinda Gates Foundation (259 millions de dollars) et la part des

⁹ La plupart de ces contributions viennent des pays membres du CAD/OCDE.

contributions autres que des ressources de base relatives au développement versées par les comités nationaux de l'UNICEF (estimée à 226 millions de dollars)¹⁰.

Figure IX
Sources de financement en ce qui concerne les ressources autres que de base pour les activités touchant au développement, de 1995 à 2009



34. Cette croissance rapide des contributions au titre des ressources autres que de base pour les activités liées au développement de la part des institutions multilatérales (notamment des fonds mondiaux), des organisations non gouvernementales et des partenariats entre secteurs public et privé est l'évolution récente la plus frappante en matière de financement.

35. La part relative des gouvernements des pays non membres du CAD dans la totalité des financements a diminué considérablement depuis 2000 en partie en raison de la baisse significative des ressources locales émanant des pays bénéficiaires de programmes pour les activités qui y sont menées. C'est là un facteur expliquant le déclin du taux de croissance global du financement des activités liées au développement ces dernières années.

Contribution des pays en développement

36. Les contributions de pays en développement pour les activités opérationnelles (ressources locales non comprises) ont atteint un montant total de 679 millions de

¹⁰ Voir également l'encadré à l'annexe I pour plus de détails.

dollars en 2009, dont la moitié environ en ressources générales de base pour les différents organismes concernés et l'autre moitié en autres ressources¹¹.

37. Les contributions des pays en développement aux organismes des Nations Unies s'occupant du développement ont augmenté de 75 % en termes réels entre 2005 et 2009.

Tableau I
Contributions des pays en développement, 2005-2009

(Ressources locales non comprises)

Contributions	(En millions de dollars courants des États-Unis)					(En millions de dollars constants des États Unies (2008))					Variation en pourcentage 2006-2009
	2005	2006	2007	2008	2009	2005	2006	2007	2008	2009	
Total											
Ressources de base	..	227	298	767	337	..	258	314	767	347	35
Autres ressources	..	125	293	226	344	..	142	309	226	354	149
Total	430	352	591	992	679	499	400	622	992	701	75
Développement à long terme											
Ressources de base	..	211	286	254	319	..	239	301	254	329	37
Autres ressources	..	56	229	134	147	..	63	241	134	151	138
Total	370	267	515	388	465	429	303	542	388	480	58
Aide humanitaire											
Ressources de base	..	16	12	513	18	..	18	12	513	18	0
Autres ressources	..	69	64	92	197	..	79	68	92	203	157
Total	60	86	76	605	215	70	97	80	605	221	128

¹¹ Ces contributions au titre des activités opérationnelles de développement représentent environ 4 % du montant total de l'aide fournie par les pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud au service du développement. Dans le rapport de 2010 sur la coopération internationale pour le développement (*International Development Cooperation Report*) (ST/ESA/326), la coopération Sud-Sud est définie comme l'octroi de prêts à des conditions favorables et l'offre de subventions (et de mesures de coopération technique) entre les membres du Groupe des 77 et la Chine aux fins du développement. Elle représentait environ 15,3 milliards de dollars en 2008, contre seulement 8,6 milliards de dollars en 2006. On inclut dans ces chiffres la coopération Sud-Sud au service du développement concernant le Mexique, qui est membre de l'OCDE depuis 1994, mais reste aussi membre du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement. La coopération Sud-Sud au service du développement représentait donc près de 10 % du montant total des flux de l'APD déclaré par le CAD/OCDE pour 2008, dans lequel elle n'est pas comptabilisée. Les trois principaux donateurs (l'Arabie saoudite, la Chine et la République bolivarienne du Venezuela) représentaient à eux seuls environ 75 % de la coopération au service du développement entre pays du Sud en 2008. Les flux de la coopération Sud-Sud au service du développement pourraient atteindre un montant total de 20 milliards de dollars en 2010.

2. Part des flux d'APD destinée au système des Nations Unies

Totalité des flux d'APD

38. D'après les données communiquées par le CAD/OCDE¹², les flux d'APD ont atteint en 2009 un montant total de 123,6 milliards de dollars (allègement de la dette non compris) (voir tableau 2).

Tableau 2

Flux d'APD, 2009

(En milliards de dollars des États-Unis)

Type d'aide	Volume
Aide bilatérale en provenance des pays membres du CAD/OCDE (allègement de la dette non compris)	80,6
Aide bilatérale en provenance des pays non membres du CAD/OCDE	5,6
Aide multilatérale (pays membres ou non membres du CAD/OCDE)	36,3
Aide multilatérale de pays non membres du CAD/OCDE	1,1
Total	123,6^a

Source : Statistiques du CAD/OCDE, tableau sur l'APD ventilée selon le type de donateurs.

^a D'après le rapport de 2010 sur la coopération internationale pour le développement (*International Development Cooperation Report*), le montant des flux privés en 2009 aurait atteint les 25 milliards de dollars. La coopération Sud-Sud au service du développement y est estimée à environ 16,9 milliards de dollars en 2009, ce qui porterait la totalité des flux d'aide à environ 165 milliards de dollars.

39. Les activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies représentaient donc 15 % de la totalité des flux d'APD déclarés en 2009 par le CAD/OCDE, flux privés compris (voir note de bas de page 19) et 18 % de la totalité de l'APD (flux privés non compris).

40. D'après le tableau 3, entre 1994 et 2009, les contributions au titre des activités opérationnelles de développement, ressources locales comprises, ont augmenté plus rapidement en termes réels que l'ensemble de l'APD et l'APD des pays membres du CAD/OCDE (allègement de la dette non compris dans les deux cas) selon les données communiquées par le CAD/OCDE (4,6 % contre 3,4 % et 3,1 % respectivement). Toutefois, depuis 2004, l'ensemble des flux d'APD a augmenté légèrement plus rapidement en termes réels que l'APD des pays membres du CAD/OCDE et les contributions au titre des activités opérationnelles de développement des Nations Unies (ressources locales non comprises) (6,4 % contre 6,1 % et 6 % respectivement).

¹² À l'heure actuelle, environ 20 donateurs qui ne sont pas membres du CAD/OCDE lui communiquent néanmoins des données d'information sur leurs flux d'aide: l'Arabie saoudite, Chypre, les Émirats arabes unis, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, Israël, le Koweït, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, Slovénie, Taïwan (Province de Chine), la Thaïlande et la Turquie.

Tableau 3
**Contributions au titre des activités opérationnelles de développement
 des Nations Unies et aide publique au développement, 1994-2009^a**

(Taux de croissance annuelle en termes réels)

	1994-1999	2000-2004	2004-2009	1994-2009
Organismes des Nations Unies				
Activités touchant au développement	3,3	7,6	4,9	5,2
Aide humanitaire	0,5	5,1	5,2	3,6
Activités opérationnelles de développement (activités touchant au développement et aide humanitaire)	2,2	6,7	5,0	4,6
Activités opérationnelles de développement (activités touchant au développement et aide humanitaire, ressources locales non comprises)	0,4	7,5	6,0	4,6
Aide publique au développement (APD)				
APD des pays membres du CAD (allègement de la dette non compris)	-0,5	3,8	6,1	3,1
Ensemble de l'APD	-1,7	5,0	5,5	2,9
Ensemble de l'APD (allègement de la dette non compris)	-0,6	4,5	6,4	3,4
APD multilatérale de base	-1,4	5,3	4,4	2,8

Source : Statistiques du CAD/OCDE.

^a D'après les données communiquées par le CAD/OCDE. En 2009, le montant total de l'APD était de 123 millions de dollars (allègement de la dette non compris).

Flux d'aide multilatérale

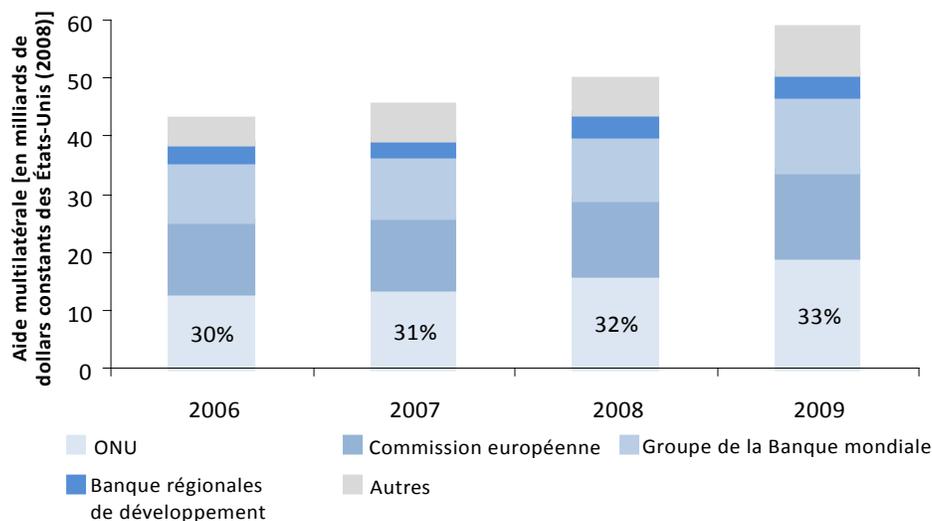
41. Comme indiqué à la figure X, le montant total de l'aide fournie par les pays membres du CAD/OCDE par l'intermédiaire du système multilatéral était d'environ 57,3 milliards de dollars en 2009¹³. Les organismes des Nations Unies s'occupant de développement comptaient pour environ 18,7 milliards de dollars du total (33 %), légèrement plus qu'en 2006 (30 %)¹⁴.

42. La composante ressources de base de l'aide multilatérale s'établissait à environ 36,3 milliards de dollars, soit 63 % du total. Les 37 % restants, équivalents à 21 milliards de dollars, étaient des contributions au titre des ressources autres que les ressources de base, dont un montant de 12,5 milliards de dollars pour les organismes des Nations Unies s'occupant de développement.

¹³ D'après les données communiquées par le CAD/OCDE.

¹⁴ Ce chiffre est inférieur aux 21,9 milliards de dollars d'abord déclarés par le système des Nations Unies essentiellement parce que les contributions du secteur privé et les ressources locales ne sont pas prises en compte. Voir l'annexe II pour un examen plus détaillé des différences de comptabilisation entre le CAD/OCDE et les organismes des Nations Unies.

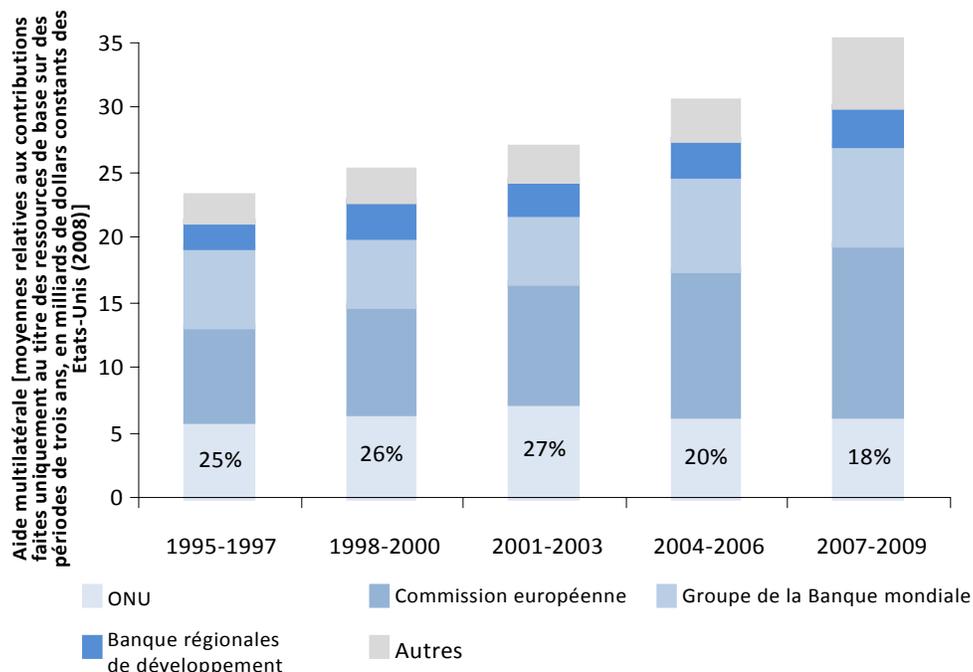
Figure X
**Part de l'aide multilatérale fournie par les pays membres du CAD/OCDE
revenant aux organismes des Nations Unies s'occupant du développement,
2006-2009**



Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

43. Bien que la part globale de l'aide multilatérale des pays membres du CAD/OCDE revenant aux organismes des Nations Unies s'occupant du développement ait légèrement augmenté ces dernières années, leur part en contributions au titre des ressources de base n'a cessé de diminuer en termes relatifs au cours de la dernière décennie comme on peut le voir à la figure XI. Elle s'établissait à 18 % pour la période 2007-2009.

Figure XI
Part de l'aide multilatérale fournie par les pays membres du CAD/OCDE en ce qui concerne les ressources de base qui est destinée aux organismes des Nations Unies s'occupant de développement, 1995-2009

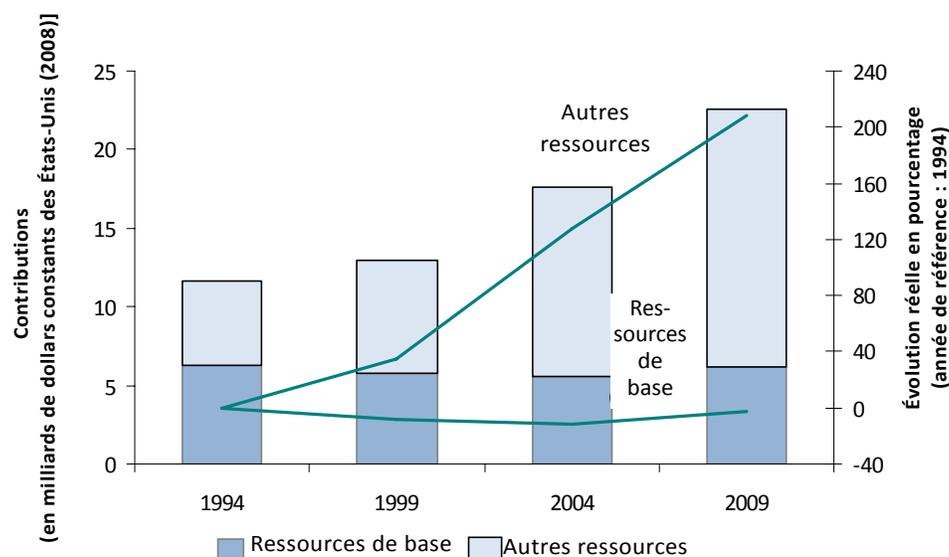


Source : Statistiques du CAD/OCDE.

3. Ressources de base et autres ressources

44. La figure XII et le tableau 4 montrent que l'évolution du financement à long terme des activités opérationnelles de développement a été favorable. Le montant total des fonds a presque doublé en valeur réelle entre 1994 et 2009, les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base ayant plus que triplé. La croissance annuelle du financement total du système des Nations Unies pour le développement a atteint environ 4,6 % en valeur réelle durant cette période de 15 ans.

Figure XII
Évolution des contributions totales aux activités opérationnelles de développement, 1994-2009



45. La croissance a été particulièrement forte pour les contributions concernant le développement au titre des autres ressources, qui ont augmenté de plus de quatre fois et demie en valeur réelle, passant de 2,1 milliards de dollars en 1994 à 9,7 milliards en 2009, soit plus de 10 % par an. Le tableau 4 montre que cet accroissement important du financement au titre des autres ressources ne s'est pas fait aux dépens de l'utilisation des ressources de base. Les contributions destinées à l'action humanitaire, bien qu'elles soient généralement plus sujettes à fluctuation d'une année à l'autre, ont également connu une croissance importante entre 1994 et 2009 (70 % en valeur réelle), tandis que la part des autres ressources augmentait de 110 %. Les ressources de base destinées à l'action humanitaire se sont situées entre 1 et 1,2 milliard de dollars par an entre 1994 et 2009.

Tableau 4
Contributions, 1994-2009

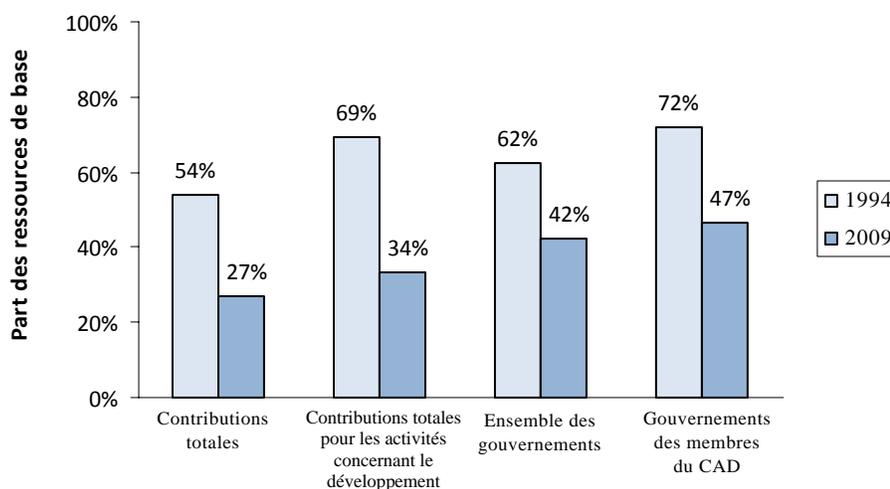
Contributions	<i>(En milliards de dollars courants des États-Unis)</i>				<i>(En milliards de dollars constants des États-Unis)</i>				Évolution en 2009 pourcentage ^a
	1994	1999	2004	2009	1994	1999	2004	2009	
Total									
Ressources de base	4,5	4,0	4,6	6,0	6,3	5,7	5,5	6,1	-2
Autres ressources	3,8	5,0	10,2	15,9	5,3	7,2	12,1	16,4	208
Total	8,3	9,1	14,8	21,9	11,6	12,9	17,6	22,5	94
Développement à long terme									
Ressources de base	3,4	2,9	3,6	4,8	4,8	4,2	4,3	4,9	2

Contributions	(En milliards de dollars courants des États-Unis)				(En milliards de dollars constants des États-Unis)				Évolution en pourcentage ^a
	1994	1999	2004	2009	1994	1999	2004	2009	
Autres ressources	1,5	2,8	6,0	9,4	2,1	4,0	7,1	9,7	355
Total	5,0	5,7	9,6	14,2	6,9	8,1	11,5	14,6	111
Action humanitaire									
Ressources de base	1,1	1,1	1,0	1,2	1,5	1,6	1,2	1,2	-16
Autres ressources	2,3	2,3	4,2	6,5	3,2	3,2	5,0	6,7	110
Total	3,3	3,4	5,2	7,7	4,7	4,8	6,2	7,9	70

^a L'évolution des coefficients utilisés par les institutions spécialisées pour mesurer la part des contributions statutaires aux activités opérationnelles de développement durant la période 1994-2009 a été prise en compte dans le recalcul du taux de croissance du financement au titre des ressources de base.

46. La figure XIII montre que la part des ressources de base dans les activités de développement représentait en 2009 environ 34 % des contributions par rapport au chiffre de 69 % enregistré en 1994. Comme on l'a déjà constaté, la plupart des augmentations du financement des activités de développement au cours de cette période de 15 ans ont touché les ressources autres que les ressources de base; tel a été le cas, par exemple, de presque toutes les organisations multilatérales et les sources privées. La part des ressources de base dans les contributions des pays du CAD de l'OCDE a également diminué considérablement, passant de 72 % en 1994 à 47 % en 2009.

Figure XIII
Évolution de la part des ressources de base dans les contributions totales, 1994 et 2009



Données préliminaires pour 2010

47. Selon les chiffres préliminaires de 2010, les contributions au titre des ressources de base au système des Nations Unies pour le développement provenant des pays membres du CAD et de la Commission européenne ont diminué d'environ 5,7 % en valeur réelle, malgré une augmentation globale de 6,5 et 2,7 % respectivement de l'APD des pays du CAD et de l'aide multilatérale totale. Cette diminution prévue des ressources de base consacrées aux activités opérationnelles de développement en 2010 fait suite à la réduction de 4,3 % en valeur réelle enregistrée en 2009, dont la totalité concernait l'action humanitaire.

48. On ne dispose pas encore d'estimations du volume des flux de financement au titre des autres ressources destinés au système des Nations Unies pour le développement en 2010. Le Département prévoit de publier des données actualisées en juin 2011 avant la session de fond du Conseil économique et social, notamment une estimation des contributions au titre des autres ressources ayant servi à financer des activités opérationnelles de développement en 2010.

4. Modalités de financement au titre des ressources autres que les ressources de base

49. Comme le montrent la figure XIV et le tableau 5, environ 88 % du financement au titre des autres ressources en 2009, y compris les ressources locales, provenaient d'un seul donateur et étaient affectés à des programmes ou projets déterminés. Ce chiffre inclut les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base destinées aux « programmes communs » au niveau des pays, dont la valeur totale était d'environ 170 millions de dollars à la fin de 2009.

50. Les contributions aux mécanismes de financement commun tels que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, y compris les fonds du programme « Unis dans l'action » et les fonds thématiques, ont représenté en 2009 le reliquat de 12 % des flux de ressources autres que les ressources de base. Le financement commun continue donc à constituer une faible part du total des flux de ressources autres que les ressources de base destinés au système des Nations Unies pour le développement.

51. La croissance exponentielle des contributions d'un seul donateur et affectées à des programmes ou projets déterminés, en particulier, correspond à un niveau élevé de fragmentation du financement des activités opérationnelles du développement et a abouti à ce qu'une part sans cesse croissante des ressources soit acheminée par le système des Nations Unies sans être soumise aux contrôles programmatiques directs des organes directeurs des entités des Nations Unies.

Figure XIV
**Modalités de financement des activités de développement
 au titre des ressources autres que les ressources de base, 2009**

(Total des financements au titre des ressources autres que les ressources de base affectés à des activités de développement : 9,4 milliards de dollars)

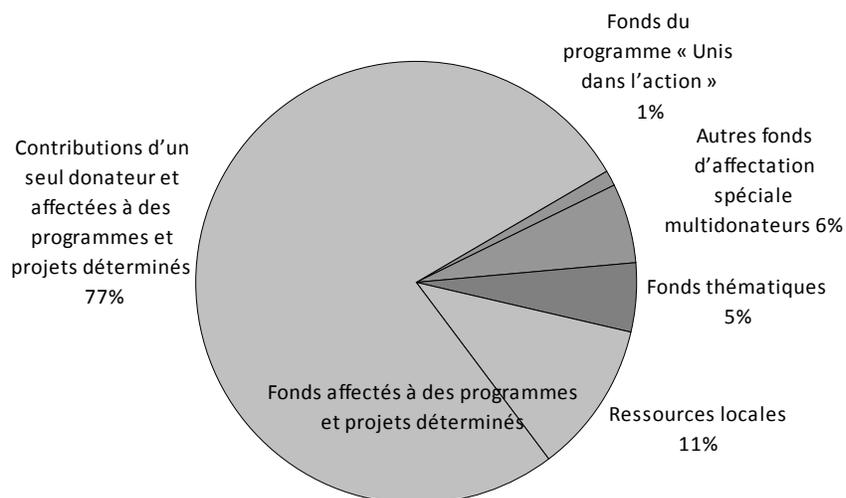


Tableau 5
**Évolution des diverses modalités de financement des activités
 de développement au titre des ressources autres
 que les ressources de base, 2005-2009**

(Pourcentage)

	2005	2006	2007	2008	2009
Contributions d'un seul donateur et affectées à des programmes et projets déterminés	77	71	70	73	77
Ressources locales	15	22	22	16	11
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs ^a	3	3	4	6	7
Fonds d'affectation spéciale thématiques	5	4	4	4	5
Total	100	100	100	100	100

^a Y compris les fonds du programme « Unis dans l'action ».

52. Comme il est examiné ailleurs dans le présent rapport (voir sect. IV.B), les ressources de base servent à financer une partie du coût de la gestion du financement au titre des autres ressources. En conséquence, la part des contributions

au titre des ressources de base qui sont disponibles pour les activités de programme au niveau des pays est considérablement plus faible que la part correspondante qui revient aux autres ressources.

53. Il a déjà été souligné à de nombreuses reprises que la fragmentation accrue du financement au titre des ressources autres que les ressources de base a abouti à une augmentation correspondante des coûts de transaction pour les entités des Nations Unies. Il faut, par exemple, négocier chaque accord de financement, assurer le suivi et la remontée des données financières et de programmation pour des centaines, voire de milliers de projets et pour rendre compte de leur exécution, se plier à des exigences extrêmement variées, tout cela entraînant des coûts qui ne s'insèrent pas dans le mode de fonctionnement normal de l'Organisation. En conséquence, les entités doivent traiter des contributions supplémentaires dans des délais incompatibles avec leurs procédures administratives de base.

Ressources locales

54. Les ressources locales provenant des pays de programme pour des activités opérationnelles de développement dans ces pays mêmes ont atteint un point culminant en 2007, où elles représentaient environ 11 % de l'ensemble des contributions au système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, elles ont depuis fortement diminué et représentaient en 2009 environ 6 % du total des contributions, soit un chiffre comparable à celui du milieu de la décennie 90 (voir fig. XV).

Figure XV
Évolution de la part des ressources locales dans le total des contributions, 1994-2009

[En millions de dollars constants des États-Unis (2008)]

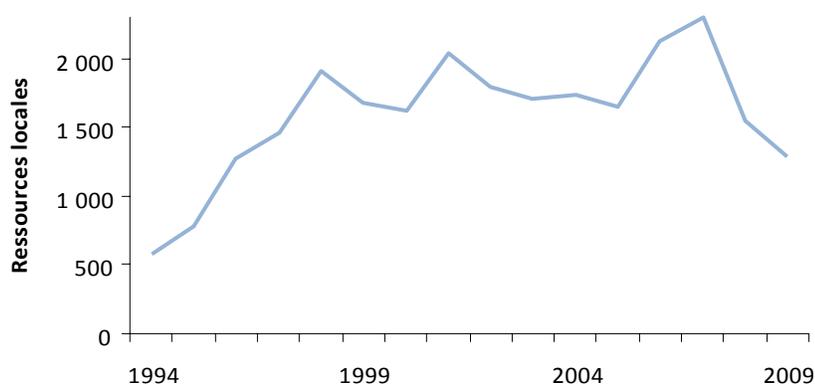


Tableau 6
Évolution des ressources locales, 2006-2009

(En millions de dollars courants des États-Unis)

<i>Entité des Nations Unies</i>	2006	2007	2008	2009
PNUD	1 363	1 553	1 038	748
UNICEF	32	39	51	47
FNUAP	26	34	27	21
PAM	119	91	97	151
UNODC	23	40	108	48
FAO	61	113	41	57
UNESCO	160	124	62	34
OACI	112	142	116	111
Autres	56	42	52	37
Total	1 951	2 178	1 592	1 254

55. La diminution des ressources locales provenant des pays de programme entre 2007 et 2009 peut être presque totalement attribuée au PNUD où ce type de financement est tombé de 1,6 milliard de dollars à environ 748 millions de dollars (voir tableau 6), comme il est prévu dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013. En 2007, ces ressources représentaient près du tiers de toutes les contributions au PNUD.

Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

56. Dans la résolution 64/289, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de donner, dans le présent rapport, des informations sur tous les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds d'affectation spéciale thématiques, y compris sur leurs mandats, réalisations et structures. Toutes ces informations peuvent être consultées sur le site Web du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (Service des politiques de coopération en matière de développement) (www.un.org/esa/coordination/dcpb_stat.htm).

57. L'utilisation accrue des fonds d'affectation spéciale multidonateurs au cours des dernières années est le résultat direct de l'action de la communauté internationale visant à renforcer l'efficacité de l'aide et à promouvoir la prise en charge et la direction par les pays eux-mêmes des activités de coopération au service du développement. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont jugés efficaces pour contrebalancer la fragmentation extrême des flux de ressources autres que les ressources de base destinés au système des Nations Unies pour le développement.

Fonds du programme « Unis dans l'action »

58. Les fonds du programme « Unis dans l'action » sont des fonds d'affectation spéciale multidonateurs créés spécifiquement pour appuyer les initiatives pilotes du principe d'unité d'action dans les pays de programme, en fournissant principalement

des ressources non préaffectées pour combler les manques de fonds des programmes « Unis dans l'action ».

59. La création des fonds du programme « Unis dans l'action » constitue une innovation importante pour renforcer à l'échelle du système la cohérence des activités des Nations Unies au service du développement dans les pays de programme sous direction nationale.

60. Dans la résolution 64/289, l'Assemblée générale a demandé une évaluation indépendante des enseignements tirés des projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », y compris les fonds du programme, qui lui serait présentée à sa soixante-sixième session.

61. Le tableau 7 indique les montants acheminés à la fin de 2009 par les fonds du programme « Unis dans l'action » dans neuf pays de programme, en établissant une comparaison avec le montant total de l'APD tel que signalé par le CAD de l'OCDE et les dépenses du système des Nations Unies en matière de développement.

Tableau 7
Bénéficiaires des fonds du programme « Unis dans l'action », 2009

Pays bénéficiaire	Total APD ^a	Total des dépenses des Nations Unies	Fonds « Unis dans l'action »	Part de l'APD totale	Part des dépenses totales des Nations Unies
	(En millions de dollars É.-U.)			(Pourcentage)	
Albanie	358	19	3,6	1,0	18,5
Cap-Vert	196	11	2,4	1,2	20,9
Malawi ^a	772	123	1,1	0,1	0,9
Mozambique	2 013	141	10,9	0,5	7,7
Pakistan	2 781	586	1,7	0,1	0,3
Rwanda	934	96	5,8	0,6	6,1
République-Unie de Tanzanie	2 934	165	16,4	0,6	9,9
Uruguay	51	36	6,7	13,3	18,4
Viet Nam	3 744	84	19,7	0,5	23,5
Total	13 784	1 262	68,3	0,5	5,4

Source : Statistiques CAD/OCDE, CAD tableau 2a.

^a Le Malawi ne figure pas parmi les huit pays où l'initiative « Unis dans l'action » est mise en œuvre, mais a volontairement adopté cette stratégie.

62. Le tableau montre que les fonds du programme « Unis dans l'action » représentent dans cinq des neuf pays une très petite part des dépenses des Nations Unies consacrées au développement et du montant total de l'APD, ce qui donne à penser que de tels mécanismes de regroupement des fonds n'ont eu jusqu'ici qu'un impact limité sur la capacité d'attirer d'importants flux de ressources supplémentaires et de contrebalancer la fragmentation actuelle des contributions au titre des ressources autres que les ressources de base. C'est seulement en Albanie, au Cap-Vert, en Uruguay et au Viet Nam que les fonds du programme « Unis dans l'action » représentent plus de 10 % du total des dépenses au niveau des pays du

système des Nations Unies. En 2009, la part des fonds du programme « Unis dans l'action » dans l'ensemble des dépenses des Nations Unies dans les huit pays participant à l'initiative et au Malawi dépassait tout juste 5 % et ne représentait que 0,5 % du volume total de l'APD.

5. Sources de financement (pays)

63. Le tableau 8 indique les contributions (ressources de base et autres ressources) des principaux pays du CAD et de la Commission européenne au système des Nations Unies pour le développement en 2009¹⁵. Ces contributions se sont élevées à environ 13,3 milliards de dollars en 2009, soit environ 61 % du financement total du système des Nations Unies pour le développement, la part des ressources de base représentant 28,5 %. Les États-Unis d'Amérique étaient le principal pays du CAD qui contribuait des ressources de base et d'autres ressources à des activités opérationnelles de développement en 2009, la deuxième place étant occupée par la Commission européenne.

Tableau 8

Principaux contributeurs aux activités opérationnelles de développement, 2009^a

Classement	Donateur	Ressources de base	Autres ressources	Total	Part des ressources de base
1	États-Unis d'Amérique	754	3 443	4 197	18,0
2	Commission européenne	146	1 639	1 785	8,2
3	Japon	405	769	1 174	34,5
4	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	376	696	1 073	35,1
5	Pays-Bas	558	476	1 034	53,9
6	Espagne	298	676	973	30,6
7	Norvège	421	480	901	46,7
8	Suède	389	480	869	44,8
9	Canada	161	541	703	23,0
10	Allemagne	294	330	624	47,1
	Total	3 802	9 530	13 333	28,5

^a Les contributions indirectes des États Membres au système des Nations Unies pour le développement au titre de modalités de financement telles que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs ne sont pas incluses dans ces totaux, mais sont signalées sous la catégorie « non attribué » de la figure VII et « autres » de la figure 8.

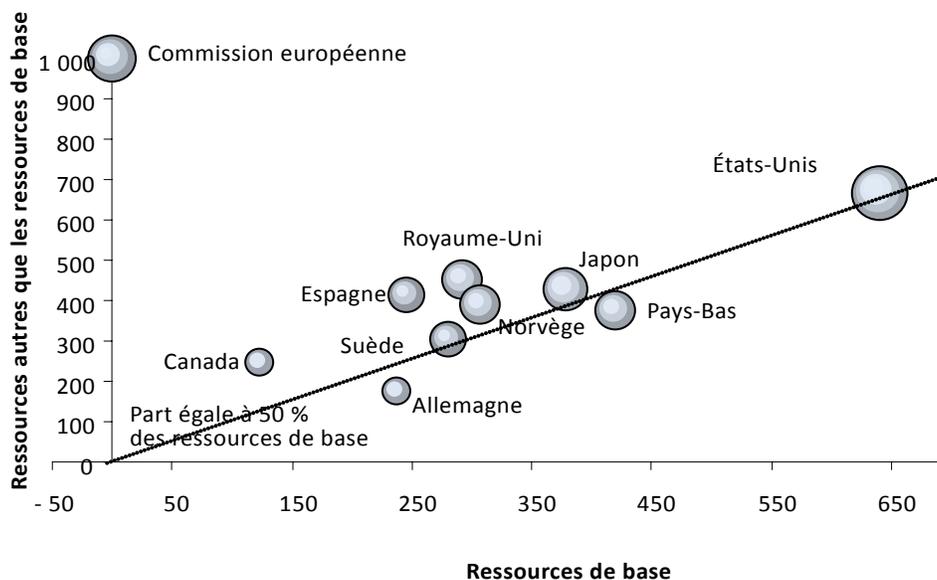
64. La figure XVI montre que les États-Unis étaient également le principal contributeur de ressources de base et de ressources générales pour le développement, la deuxième place revenant aux Pays-Bas pour les ressources de base et à la Commission européenne pour les autres ressources. La part des

¹⁵ La Commission européenne est membre du CAD.

ressources autres que les ressources de base a dépassé celle des ressources de base pour les 10 premiers contributeurs, à l'exception de l'Allemagne et des Pays-Bas.

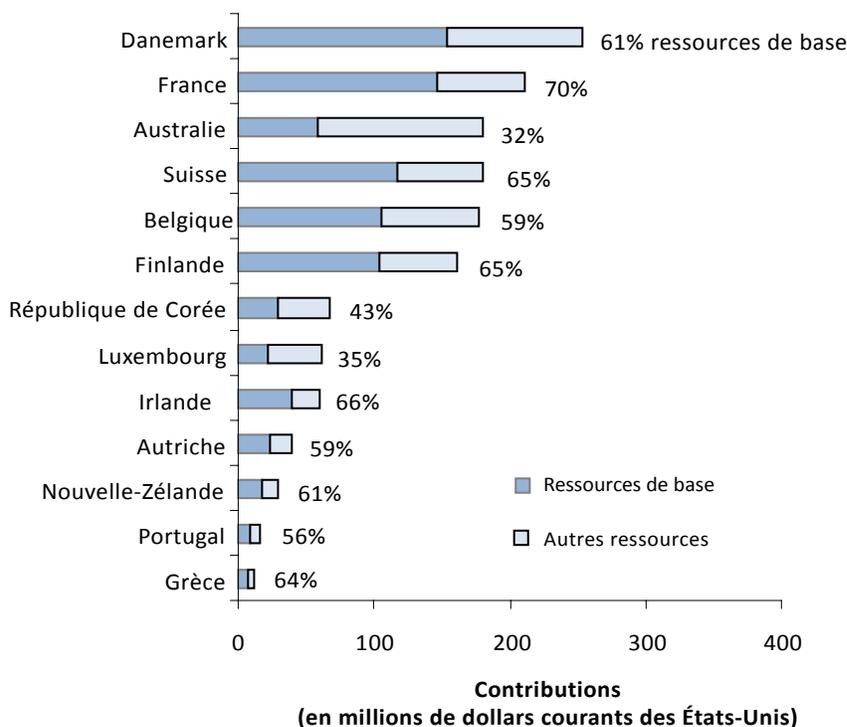
Figure XVI
Contributions au titre des ressources de base et des autres ressources des 10 premiers contributeurs du CAD de l'OCDE dans le domaine des activités concernant le développement, 2009

(En millions de dollars courants des États-Unis)



65. La figure XVII indique le classement des autres pays du CAD du point de vue de leurs contributions au système des Nations Unies pour le développement en 2009. La part des ressources de base a dépassé celle des autres ressources dans tous les cas, à l'exception de l'Australie, de la République de Corée et du Luxembourg.

Figure XVII
Part des ressources de base et contributions totales des autres pays
du CAD pour les activités de développement, 2009



66. Le tableau 9 montre que la Norvège, le Luxembourg et la Suède sont en tête de liste lorsque les contributions sont mesurées en part du revenu national brut (RNB). Les 10 premiers pays classés d'après cette formule appartiennent tous à l'Europe.

Tableau 9
Principaux contributeurs de fonds dans le domaine du développement
en 2009, en pourcentage du RNB^a

Classement	Pays	Contributions touchant au développement (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage du RNB ^b
1	Norvège	694	0,17
2	Luxembourg	64	0,17
3	Suède	580	0,13
4	Pays-Bas	797	0,10
5	Danemark	254	0,08
6	Finlande	160	0,07
7	Espagne	658	0,04

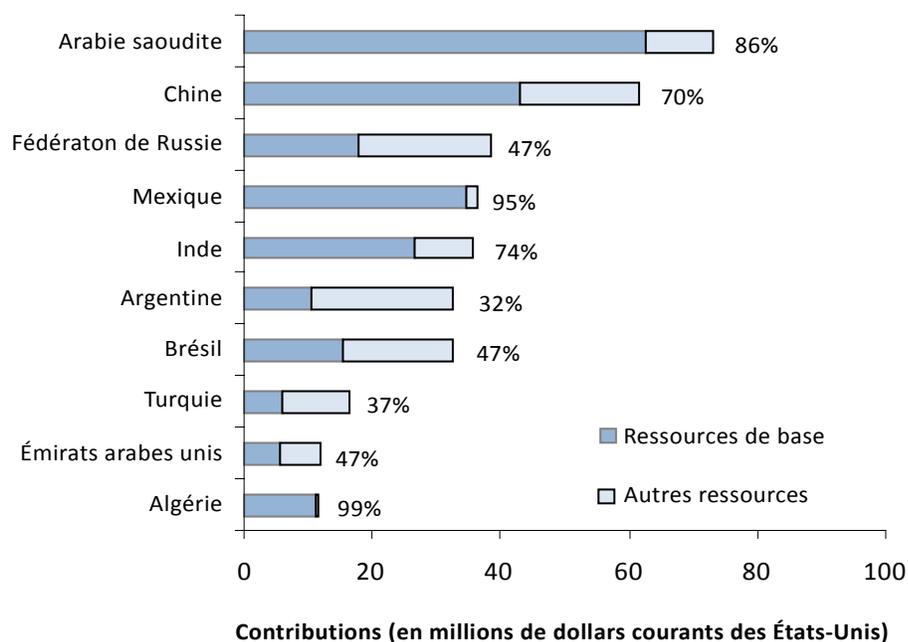
Classement	Pays	Contributions touchant au développement (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage du RNB ^b
8	Belgique	176	0,04
9	Suisse	177	0,04
10	Irlande	67	0,03

^a À l'exclusion des ressources locales provenant des pays de programme.

^b Les données sur le RNB proviennent de la banque de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

67. La figure XVIII montre que parmi les 10 premiers pays non membres du CAD qui contribuent au système des Nations Unies pour le développement en 2009, 5 faisaient état d'une part des ressources de base dépassant 50 %.

Figure XVIII
**Part des ressources de base et volume total des contributions
des 10 principaux pays non membres du CAD pour les activités
touchant au développement, 2009**



68. Le tableau 10 énumère les principaux pays qui fournissent au système des Nations Unies pour le développement des ressources locales aux fins d'activités opérationnelles sur le plan national en 2009. Chacun des cinq premiers pays de la liste a apporté des ressources locales moins importantes en 2009 qu'en 2008.

Tableau 10
Principaux contributeurs de ressources locales au système des Nations Unies, 2009

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Classement</i>	<i>Pays</i>	<i>Contributions au titre des ressources locales</i>	<i>Part en pourcentage dans le total des contributions aux Nations Unies</i>
1	Panama	129	91
2	Argentine	122	79
3	Brésil	104	68
4	Colombie	93	98
5	Pérou	81	76
6	Égypte	72	92
7	Éthiopie	67	85
8	Pakistan	35	83
9	Mexique	33	48
10	Arabie saoudite	29	22
	Total	765	..

6. Partage des charges entre les donateurs du CAD

69. Comme on le voit au tableau 11, les 13 premiers pays donateurs du CAD ont fourni 58 % du total des contributions au système des Nations Unies pour le développement en 2009. De plus, les pays donateurs du CAD ont apporté d'importantes ressources au titre d'autres modalités et institutions telles que la Commission européenne, les fonds d'action générale, la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Les pays du CAD demeurent par conséquent ceux qui affectent le plus de ressources financières au système des Nations Unies pour le développement.

70. Trois pays nordiques, la Norvège, la Suède et le Danemark, figurent parmi les principaux donateurs du CAD au système des Nations Unies pour le développement. Ces trois pays représentent ensemble environ 19 % du total des fonds des pays du CAD destinés aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies en 2009.

Tableau 11
Principaux gouvernements membres du CAD contribuant aux activités opérationnelles de développement, 2009

<i>Donateur</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
États-Unis d'Amérique	1	1	1
Japon	4	2	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6	3	3
Pays-Bas	2	8	4

<i>Donateur</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Espagne	7	4	5
Norvège	3	7	6
Suède	5	6	7
Canada	11	5	8
Allemagne	8	9	9
Danemark	9	12	10
Italie	15	11	11
Australie	16	10	12
France	10	15	13
Part en pourcentage de l'ensemble des gouvernements du CAD	87	94	92
Part en pourcentage des contributions totales	71	53	58

71. Comme on le voit au tableau 12, 12 des 23 pays du CAD ont apporté en 2009 des contributions supérieures au ratio médian entre le financement du développement au titre des ressources de base et le revenu national brut (DEV/RNB) pour l'ensemble du groupe. Si tous les pays du CAD dont les contributions sont au-dessous du ratio médian DEV/RNB avaient apporté en 2009 des ressources de base conformément à la médiane, les flux de ressources de base en faveur du système des Nations Unies pour le développement auraient augmenté de près de 2 milliards de dollars. Si les pays qui apportaient des contributions au titre des ressources de base inférieures au ratio médian DEV/RNB pour l'ensemble du groupe avaient comblé le manque de fonds grâce à leurs contributions actuelles au titre des autres ressources, les flux totaux de ressources de base auraient été plus élevés d'environ 1,4 milliard de dollars.

Tableau 12
Contributions des pays du CAD au financement du développement fondées sur le ratio médian DEV/RNB (ressources de base)^a

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions effectives en 2009</i>			<i>Niveau optimal de ressources de base d'après le ratio médian DEV/RNB^b</i>			<i>Montant des contributions actuelles au titre des autres ressources nécessaire pour combler le manque de ressources de base^c</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Allemagne	237	175	412	397	175	573	397	15	412
Australie	58	127	185	109	127	237	109	76	185
Autriche	23	16	39	44	16	60	39	0	39
Belgique	105	71	176	105	71	176	105	71	176
Canada	123	248	371	162	248	410	162	209	371
Danemark	154	100	254	154	100	254	154	100	254

Pays	Contributions effectives en 2009			Niveau optimal de ressources de base d'après le ratio médian DEV/RNB ^b			Montant des contributions actuelles au titre des autres ressources nécessaire pour combler le manque de ressources de base ^c		
	Ressources de base	Autres ressources	Total	Ressources de base	Autres ressources	Total	Ressources de base	Autres ressources	Total
Espagne	246	412	658	246	412	658	246	412	658
États-Unis d'Amérique	641	666	1 307	1 626	666	2 292	1 307	0	1 307
Finlande	104	56	160	104	56	160	104	56	160
France	147	62	208	314	62	376	208	0	208
Grèce	8	4	12	37	4	42	12	0	12
Irlande	40	27	67	40	27	67	40	27	67
Italie	99	164	263	242	164	406	242	22	263
Japon	378	426	805	555	426	981	555	250	805
Luxembourg	21	43	64	21	43	64	21	43	64
Norvège	307	388	694	307	388	694	307	388	694
Nouvelle-Zélande	18	12	30	18	12	30	18	12	30
Pays-Bas	420	377	797	420	377	797	420	377	797
Portugal	9	7	16	27	7	33	16	0	16
République de Corée	29	39	67	110	39	149	67	0	67
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	292	452	744	292	452	744	292	452	744
Suède	279	304	583	279	304	583	279	304	583
Suisse	118	60	177	118	60	177	118	60	177
Total	3 857	4 233	8 091	5 729	4 233	9 963	5 219	2 871	8 091

^a Les données sur le revenu national brut proviennent de la banque de données de la Banque mondiale sur les indicateurs de développement dans le monde.

^b Cette colonne suppose que les ressources de base resteraient inchangées pour les pays du CAD qui ont apporté des contributions supérieures au ratio DEV/RNB moyen ou médian.

^c Cette colonne montre dans quelle mesure la contribution actuelle de chaque donateur au titre des autres ressources pourrait être modifiée en contribution au titre des ressources de base afin de combler le déficit dans les niveaux optimum fondés sur le ratio médian DEV/RNB.

B. Dépenses

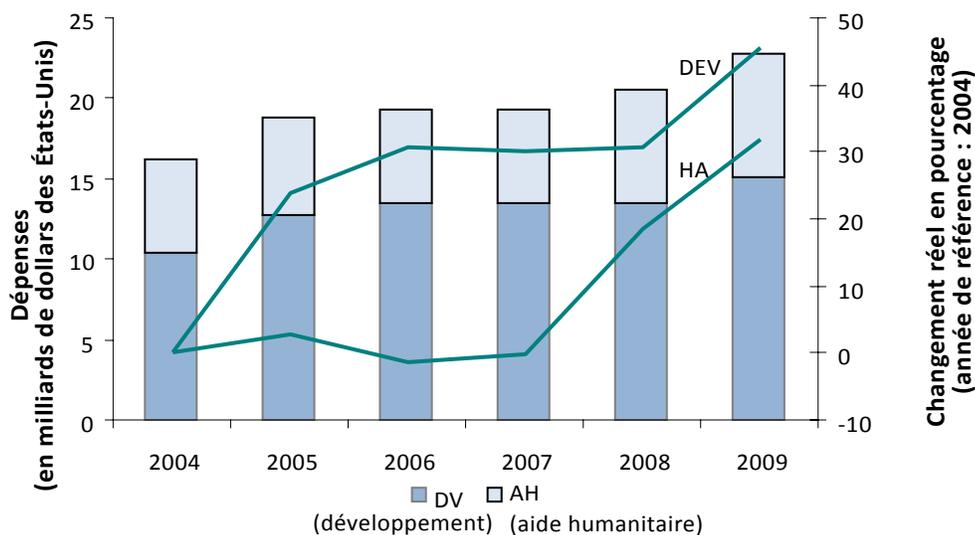
1. Dépenses totales

72. Le tableau 13 et la figure XIX montrent que les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement ont augmenté de quelque 46 % en valeur réelle entre 2004 et 2009, soit 8 % en moyenne par an, des augmentations nominales importantes ayant été enregistrées en 2005 et 2008. Cette évolution illustre le fait que le système des Nations Unies pour le développement est capable d'accroître sensiblement ses opérations lorsque la communauté internationale le lui demande.

Tableau 13
**Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement,
2004-2009**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation (en pourcentage) 2004-2009
En milliards de dollars des États-Unis (valeur courante)							
Développement	8,7	11,0	11,9	12,8	13,5	14,7	69
Aide humanitaire	4,9	5,2	5,1	5,6	7,0	7,4	51
Dépenses totales	13,6	16,3	17,0	18,4	20,5	22,1	63
Augmentation totale (pourcentage)	4	19	5	8	12	8	-
En milliards de dollars des États-Unis (valeur constante en 2008)							
Développement	10,3	12,8	13,5	13,5	13,5	15,1	46
Aide humanitaire	5,9	6,0	5,8	5,9	7,0	7,7	30
Dépenses totales	16,2	18,8	19,3	19,3	20,5	22,8	41
Augmentation totale (pourcentage)	-5	16	2	0	6	11	-

Figure XIX
**Évolution des dépenses totales consacrées aux activités opérationnelles
de développement, 2004-2009**



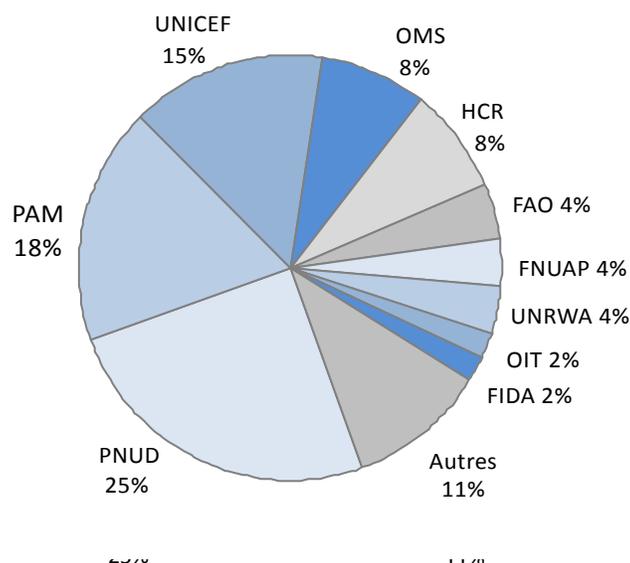
73. Comme le montre la figure XX, 90 % du montant total des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement en 2009 étaient répartis

entre 10 organismes des Nations Unies, les 10 % restants revenant à 26 organismes. Les dépenses des 10 principaux organismes en 2009 se sont élevées en moyenne à 2 milliards de dollars environ, contre 85 millions de dollars pour les 26 autres organismes, ce qui, d'un point de vue financier, témoigne d'une fragmentation du système des Nations Unies pour le développement.

Figure XX

Part des principaux organismes des Nations Unies dans les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, 2009

(Sur la base des dépenses de 2009)



74. Le tableau 14 indique les 10 principaux bénéficiaires des financements consacrés aux activités opérationnelles de développement, qui ensemble ont obtenu quelque 42 % du total des dépenses à l'échelle nationale en 2009. Sept de ces bénéficiaires sont des pays africains.

Tableau 14

Liste des 10 principaux bénéficiaires des financements consacrés aux activités opérationnelles de développement, 2009

Classement	Bénéficiaire	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Dépenses par habitant (en millions de dollars É.-U.) ^a
1	Soudan	1 182	28,0
2	Afghanistan	1 065	35,7
3	République démocratique du Congo	693	10,5
4	Territoire palestinien occupé	673	179,1

<i>Classement</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Dépenses (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses par habitant (en millions de dollars É.-U.)^a</i>
5	Éthiopie	673	8,1
6	Pakistan	586	3,5
7	Kenya	463	11,6
8	Somalie	420	45,9
9	Zimbabwe	343	27,4
10	Tchad	315	28,2

^a Les données démographiques proviennent de la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

75. Le tableau 15 indique les 10 principaux bénéficiaires sur la base des dépenses par habitant. Dans le territoire palestinien occupé, les financements accordés par le système des Nations Unies pour le développement se sont élevés à environ 179 dollars par habitant.

Tableau 15

Liste des 10 principaux bénéficiaires des financements consacrés aux activités opérationnelles de développement, sur la base des dépenses par habitant, 2009^a

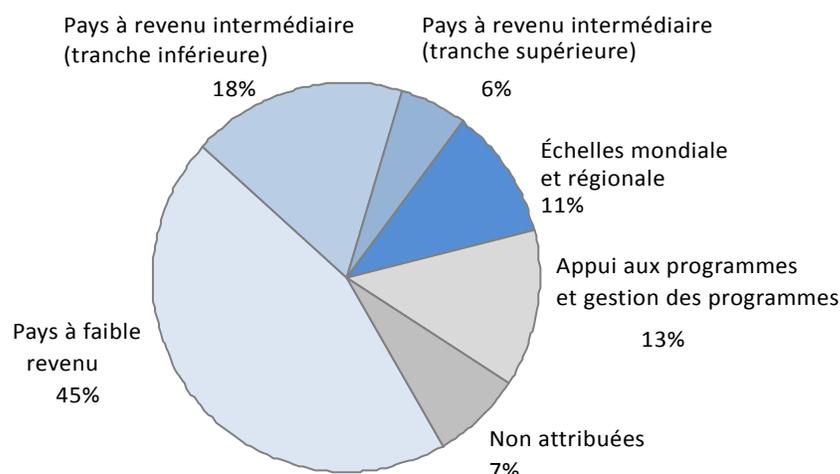
<i>Classement</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Dépenses par habitant (en millions de dollars É.-U.)</i>
1	Territoire palestinien occupé	179,1
2	Somalie	45,4
3	Liban	43,6
4	Timor-Leste	43,0
5	Afghanistan	35,0
6	Jordanie	33,8
7	Libéria	31,5
8	Tchad	27,9
9	Zimbabwe	27,4
10	Soudan	27,2

^a Il n'est pas tenu compte des ressources locales des pays de programme ni des pays de moins de un million d'habitants. Les données démographiques proviennent de la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

76. La figure XXI montre que quelque 69 % du total des financements consacrés aux activités opérationnelles de développement (aussi bien au développement qu'à l'aide humanitaire) se rapportent à des activités de programme au niveau national, 65 % de cette part allant aux pays à faible revenu.

Figure XXI
**Affectation par catégorie de revenu des financements consacrés
 aux activités opérationnelles de développement, 2009**

(Dépenses totales en 2009 : 22,1 milliards de dollars)



77. Comme le montre le tableau 16, presque la moitié de toutes les dépenses consacrées à l'aide humanitaire en 2009 concernaient des activités en Afrique. Près d'un cinquième de l'aide humanitaire et des activités axées sur le développement a été attribué à la région Asie-Pacifique.

Tableau 16
**Répartition des dépenses consacrées aux activités opérationnelles
 de développement par région, 2009^a**

(En pourcentage)

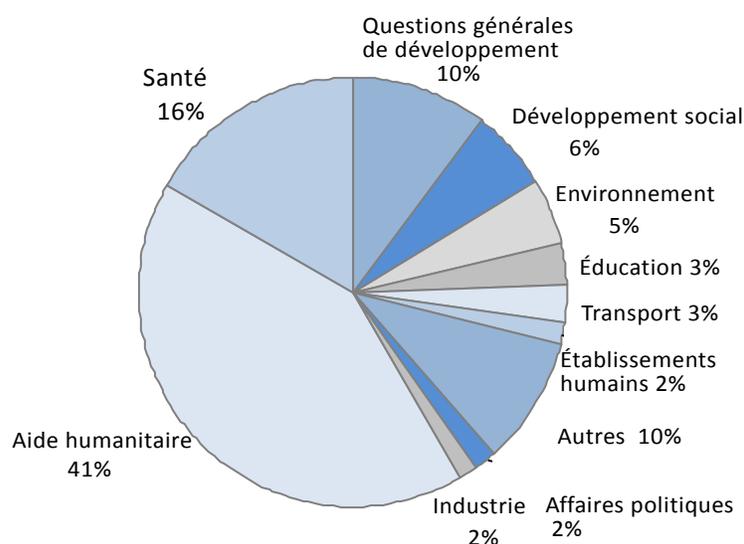
Région	Part des dépenses totales (pourcentage)	
	Aide humanitaire	Activités de développement
Afrique	47	25
Asie/Pacifique	18	19
Amériques	4	10
Asie occidentale	17	4
Europe	2	2
Échelles régionale et mondiale	4	14
Appui aux programmes et gestion des programmes	8	15
Non attribuées	0	10

^a Y compris les ressources locales des pays de programme.

78. La figure XXII illustre la répartition sectorielle des dépenses en 2009, telle qu'en ont rendu compte les organismes des Nations Unies. Il convient d'examiner ces statistiques en ayant à l'esprit les difficultés inhérentes à l'élaboration d'une présentation exacte de la répartition par secteur d'activités des dépenses de développement, compte tenu de l'absence de normes et de méthodologies adéquates et mises à jour dans le système des Nations Unies.

Figure XXII
**Dépenses par secteur d'activités des financements consacrés
aux activités opérationnelles de développement, 2009**

(Sur la base des dépenses de 2009)



2. Activités de programme au niveau national : ressources programmables au niveau des pays

79. Comme le montre la figure XXIII, les dépenses que les organismes du système des Nations Unies pour le développement ont consacrées aux activités axées sur le développement en 2009 se sont élevées à quelque 13,6 milliards de dollars (non compris les ressources locales fournies par les pays de programme), dont 7,7 milliards de dollars, soit 57 %, étaient sous forme de ressources programmables au niveau des pays. On entend par ressources programmables au niveau des pays les dépenses totales moins : a) l'aide humanitaire; b) les activités régionales et mondiales; c) l'appui aux programmes et la gestion des programmes; et d) les ressources locales fournies par les pays de programme¹⁶.

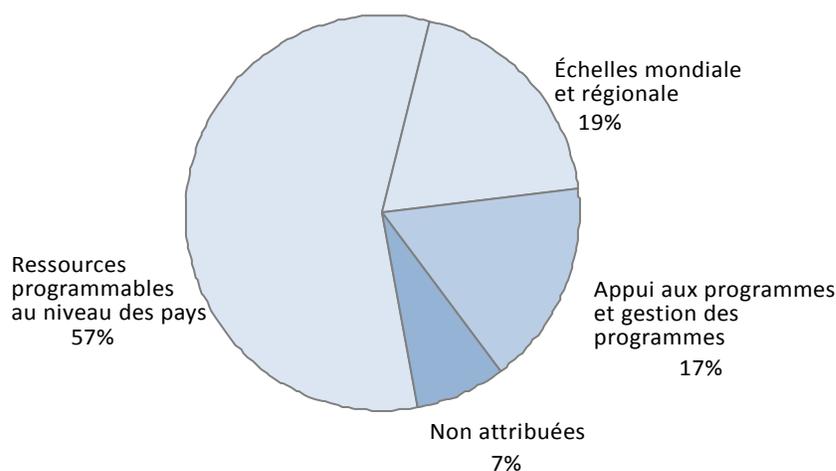
¹⁶ La mention « Non attribuées » dans la figure XXIII se rapporte aux dépenses que les organismes des Nations Unies n'ont allouées à aucune activité particulière. Les exemples de dépenses entrant dans cette catégorie en 2009 sont la réévaluation des monnaies et les fluctuations des

80. Quelque 44 % des 4,9 milliards de dollars de dépenses consacrées aux activités de développement financées sur les ressources de base, soit 2,2 milliards de dollars, étaient des ressources programmables au niveau des pays. En outre, des ressources locales s'élevant à quelque 1,1 milliard de dollars ont été dépensées au niveau local.

Figure XXIII
Utilisation des ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement par principaux groupes de ressources, 2009

(Dépenses axées sur le développement, à l'exclusion des ressources locales en 2009 :

13,6 milliards de dollars)



81. Le tableau 17 montre que les ressources programmables au niveau des pays en 2009 ont été les plus élevées en Afghanistan, au Soudan et en République démocratique du Congo.

Tableau 17
Liste des 10 principaux bénéficiaires des financements au titre des ressources programmables au niveau des pays, 2009

Classement	Bénéficiaire	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Dépenses par habitant (en millions de dollars É.-U.) ^a
1	Afghanistan	781	26,2
2	Soudan	395	9,3
3	République démocratique du Congo	380	5,8
4	Inde	251	0,2
5	Bangladesh	210	1,3

taux de change, les dettes douteuses, les dépenses qui ne peuvent pas être affectées aux activités au niveau national et d'autres dépenses relatives au Siège.

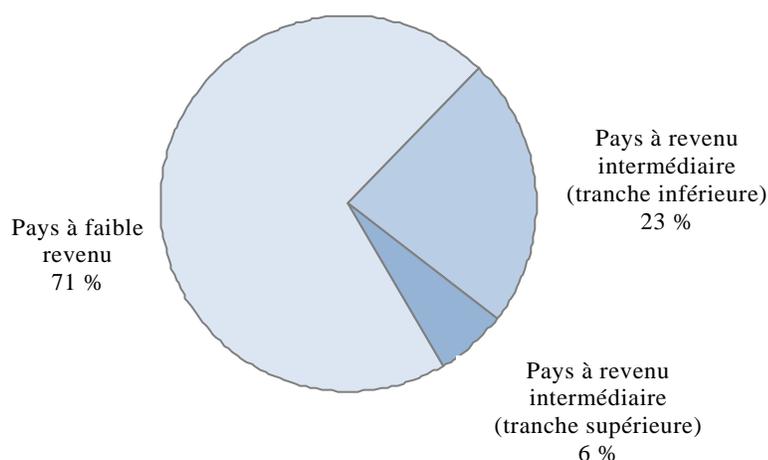
Classement	Bénéficiaire	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Dépenses par habitant (en millions de dollars É.-U.) ^a
6	Éthiopie	204	2,5
7	Nigéria	203	1,3
8	Pakistan	188	1,1
9	Indonésie	183	0,8
10	Somalie	161	17,6

^a Les données démographiques proviennent de la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

82. En 2009, quelque 94 % des ressources programmables au niveau des pays ont été dépensées dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure), ce qui confirme que les dépenses que le système des Nations Unies pour le développement consacre aux activités de développement sont essentiellement orientées vers les pays qui en ont le plus besoin (voir fig. XXIV)¹⁷.

Figure XXIV
Affectation des ressources programmables au niveau des pays par catégorie de revenu, 2009

(Montant total des ressources programmables au niveau des pays en 2009 : 7,7 milliards de dollars des États-Unis)



83. Le tableau 18 montre que les ressources programmables au niveau des pays par habitant en 2009 ont été les plus élevées au Timor-Leste, suivi des territoires palestiniens occupés, de l'Afghanistan et du Libéria.

¹⁷ D'après la classification de la Banque mondiale.

Tableau 18
**Liste des 10 principaux bénéficiaires de ressources programmables
 au niveau des pays par habitant, 2009^a**

<i>Classement</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Dépenses par habitant (en millions de dollars É.-U.)</i>
1	Timor-Leste	34,7
2	Territoire palestinien occupé	33,1
3	Afghanistan	26,2
4	Libéria	22,5
5	Guinée-Bissau	18,0
6	Somalie	17,6
7	Swaziland	12,8
8	République centrafricaine	12,1
9	Sierra Leone	11,6
10	Liban	11,6

^a À l'exclusion des pays de moins de 1 million d'habitants. Les données démographiques proviennent de la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

84. Le tableau 19 présente une comparaison de la répartition régionale des ressources de base et des autres ressources, l'accent étant mis sur les trois plus grands fonds et programmes dont les ressources programmables au niveau des pays représentaient 72 % du total en 2009. Le tableau montre qu'en Afrique, les ressources de base du PNUD et de l'UNICEF dans les ressources programmables au niveau des pays étaient supérieures aux autres ressources, tandis le schéma était inversé en ce qui concerne le FNUAP.

Tableau 19
**Affectation régionale des ressources programmables au niveau
 des pays financées au moyen des ressources de base et d'autres
 ressources de quelques organismes des Nations Unies, 2009**

(En pourcentage)

<i>Organisme</i>	<i>Ressources de base/ autres ressources</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie/Pacifique</i>	<i>Amériques</i>	<i>Asie occidentale</i>	<i>Europe</i>
PNUD	Ressources de base	55	32	6	4	3
	Autres ressources	35	41	9	9	6
FNUAP	Ressources de base	54	31	10	4	2
	Autres ressources	62	14	16	6	3
UNICEF	Ressources de base	63	29	4	3	2
	Autres ressources	57	31	7	3	3

85. Le tableau 20 montre la proportion des ressources programmables au niveau des pays financées au moyen de ressources de base et d'autres ressources que les trois fonds et programmes ont dépensées dans des groupes spéciaux de pays en

2009. Dans l'ensemble, on peut dire que les ressources programmables, qu'elles proviennent des ressources de base ou d'autres ressources, ont lourdement été consacrées à des pays à faible revenu.

Tableau 20

Proportion des ressources programmables au niveau des pays financées au moyen de ressources de base et d'autres ressources dépensées dans des groupes spéciaux de pays, 2009

(En pourcentage)

	<i>Pays les moins avancés</i>		<i>Pays à faible revenu</i>		<i>Pays en développement sans littoral</i>		<i>Petits États insulaires en développement</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>
PNUD	60	59	78	66	33	34	7	5
FNUAP	50	56	67	70	26	30	6	4
UNICEF	63	54	83	74	33	27	4	3

IV. Analyse de quelques questions de financement

A. Prévisibilité des flux de financement des ressources de base et des autres ressources

86. Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte de la prévisibilité du financement du système des Nations Unies pour le développement, y compris de l'incidence d'une croissance rapide des contributions au titre des ressources autres par rapport aux ressources de base, des fluctuations importantes des taux de change et d'un recours limité aux contributions pluriannuelles.

87. Dans le rapport de 2010 (A/65/79-E/2010/76), les éléments de prévisibilité, de fiabilité et de stabilité du financement ont été examinés, notamment en analysant les fluctuations des contributions et leur incidence sur les ressources dont disposent deux organisations sur une certaine période. On avait estimé alors qu'une analyse plus approfondie était nécessaire pour déterminer si les conclusions pouvaient s'appliquer aux autres organisations et aux activités opérationnelles dans leur ensemble.

88. On trouvera dans la présente section une analyse plus approfondie, qui porte sur la période quinquennale 2005-2009 pour le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS qui, pris ensemble, comptent pour plus de 80 % des ressources totales consacrées aux activités de développement. Dans cette analyse, il n'a pas été tenu compte des ressources locales que les pays de programme ont fournies pour financer des activités dans ces pays. Pour chacune de ces organisations, l'examen a une fois de plus été axé sur le groupe de donateurs et de contributeurs qui, pris ensemble, comptent pour quelque 80 % des ressources des organisations concernées.

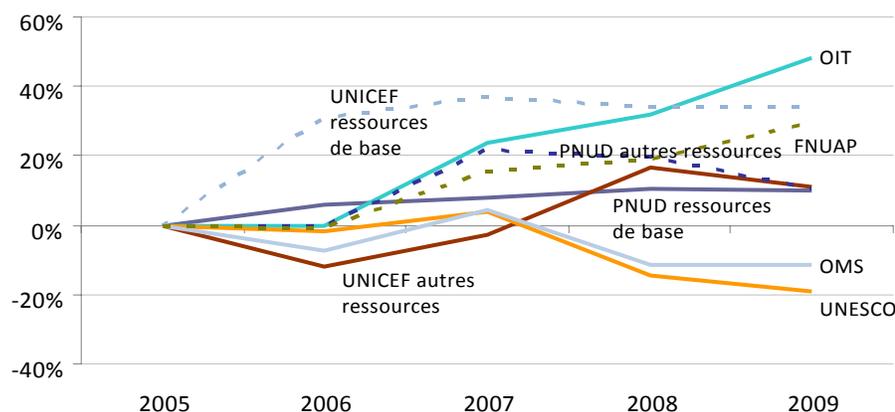
89. Pour le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, la situation a été examinée aussi bien pour les ressources de base que pour les autres contributions volontaires. Pour la

FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, seules les contributions volontaires autres que les ressources de base ont été examinées, la composante ressources de base de leur financement provenant presque exclusivement des contributions statutaires. Par nature, celles-ci ne sont pas instables et imprévisibles, le seul problème étant qu'elles ne sont pas toujours versées en temps opportun.

90. Les conclusions de cette analyse plus détaillée de la prévisibilité, de la fiabilité et de la stabilité du financement sont examinées ci-après et sont illustrées par une série de graphiques qui sont considérés comme représentatifs des questions et tendances applicables à toutes les organisations.

91. La figure XXV montre l'évolution relative des contributions totales pour les organisations depuis 2005. À l'exception de l'UNESCO et de l'OMS, toutes les organisations ont enregistré une croissance de leurs flux de financement au cours de cette période quinquennale. Les tendances pour la FAO et le FNUAP ne sont pas indiquées dans la figure XXV mais ces deux organisations ont enregistré une croissance nominale importante de 132 % et 83 % respectivement par rapport à une base relativement faible en 2005.

Figure XXV
Fluctuations des contributions volontaires des principaux fonds, programmes et institutions spécialisées, 2005-2009



92. Il ressort d'une analyse plus détaillée de chaque organisation que l'instabilité réelle des contributions individuelles est beaucoup plus prononcée que ne portent à croire les tendances générales ci-dessus. Bien que la croissance globale soit positive en général, les organisations continuent de faire face à des problèmes de prévisibilité, de fiabilité et d'instabilité du financement des donateurs individuels. Les données de différentes institutions sont utilisées pour illustrer ce phénomène.

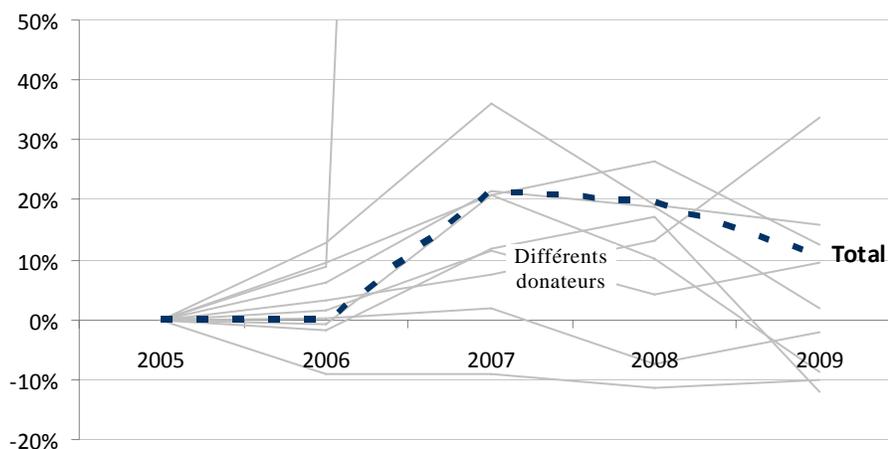
93. Les figures XXVI et XXVII montrent l'évolution relative des ressources totales pour le PNUD (ressources de base et autres ressources) au cours de la période 2005-2009 et l'évolution relative des contributions de chacun des principaux donateurs. Pour les deux sources de financement, les fluctuations des

contributions des différents donateurs ont été plus marquées que la courbe relativement douce et stable des ressources totales.

94. Les fluctuations des autres contributions des différents donateurs sont encore plus marquées que celles de leurs ressources de base. Ce niveau plus élevé de volatilité traduit le fait que : a) quelque 88 % des ressources autres que les ressources de base vont à des programmes à donateur unique ou sont réservés à des projets particuliers¹⁸; b) conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière applicables, les contributions autres que les ressources de base sont censées être versées à l'avance. Cela augmente en fait considérablement le niveau de prévisibilité et de stabilité pour le programme ou projet en question une fois que les accords de financement ont été signés.

Figure XXVI
Contributions des principaux donateurs aux ressources de base du PNUD, 2005-2009

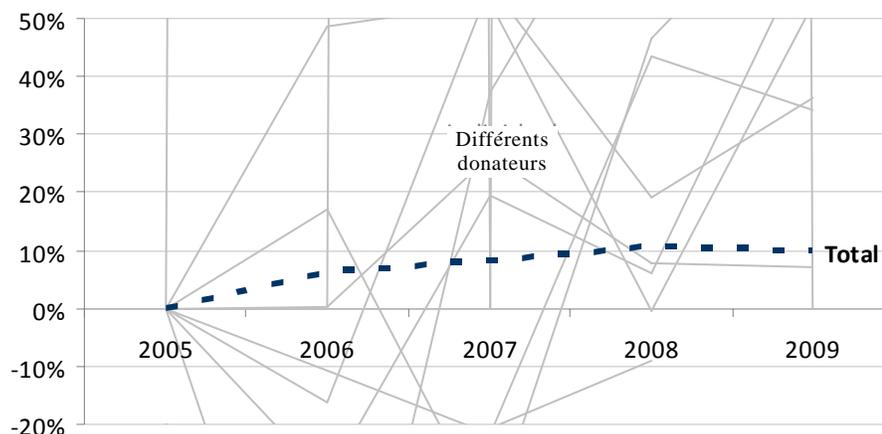
(Année de référence : 2005)



¹⁸ Ce pourcentage tient compte des ressources locales fournies par des pays de programme pour financer des activités dans ces pays.

Figure XXVII
**Contributions des principaux donateurs aux autres ressources
du PNUD, 2005-2009**

(Année de référence : 2005)



95. Les figures XXVIII et XXIX donnent des informations détaillées sur les fluctuations en examinant les changements annuels du montant des contributions des différents donateurs. Par exemple, les fluctuations annuelles des contributions du Danemark exprimées en dollars des États-Unis étaient de moins 2 %, plus 14 %, plus 5 % et moins 25 % par rapport aux années précédentes.

Figure XXVIII
**Fluctuations annuelles des contributions des principaux donateurs
aux ressources de base du PNUD, 2005-2009**

(Pourcentage des changements par rapport à l'année précédente)

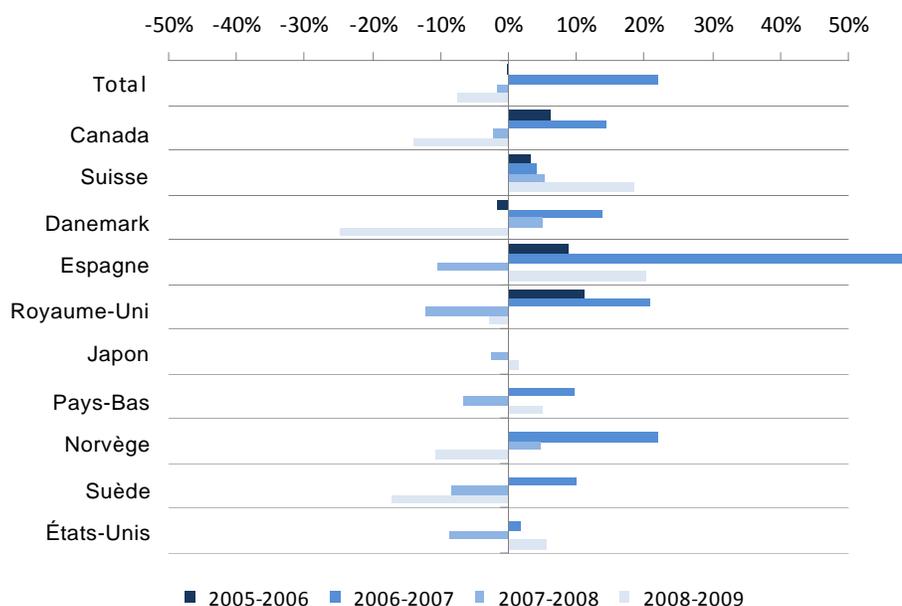
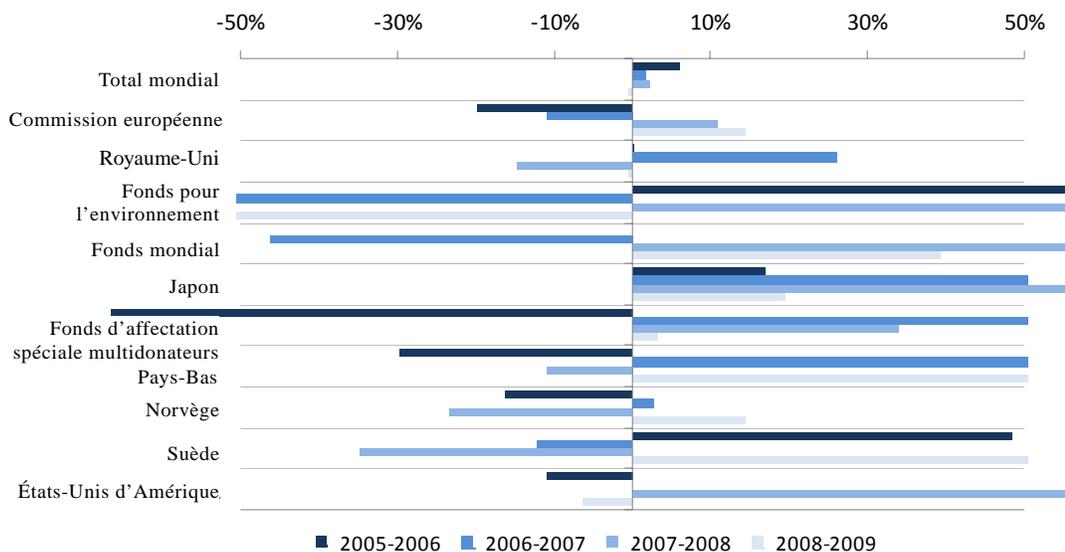


Figure XXIX
**Fluctuations annuelles des contributions des principaux donateurs
aux autres ressources du PNUD, 2005-2009**

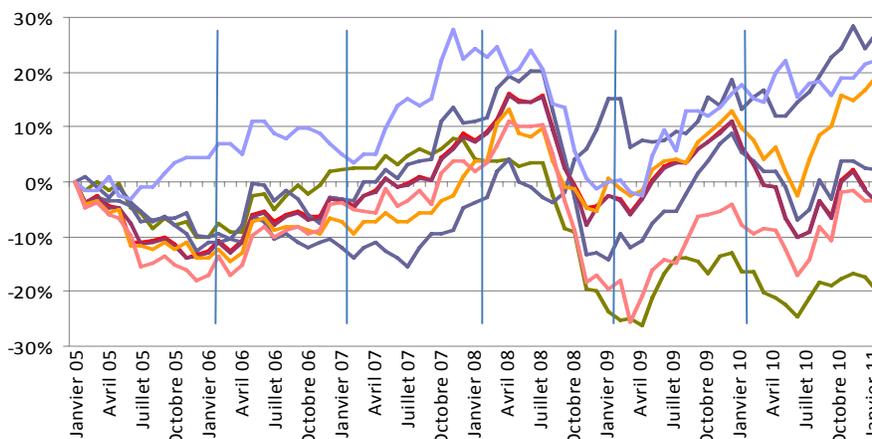
(Pourcentage des changements par rapport à l'année précédente)



96. Le dollar des États-Unis étant l'unité de compte utilisée en règle générale dans le système des Nations Unies, le rapport de 2009 contient une analyse préliminaire de l'incidence que les fluctuations des taux de change peuvent avoir sur le montant équivalent en dollar des contributions faites par les donateurs dans leur monnaie nationale (voir A/65/79-E/2010/76). Cette incidence a de nouveau été examinée dans le présent rapport.

Figure XXX
**Évolution des taux de change des monnaies des principaux donateurs
par rapport au dollar des États-Unis^a, 2005-2009**

(Année de référence : 2005)



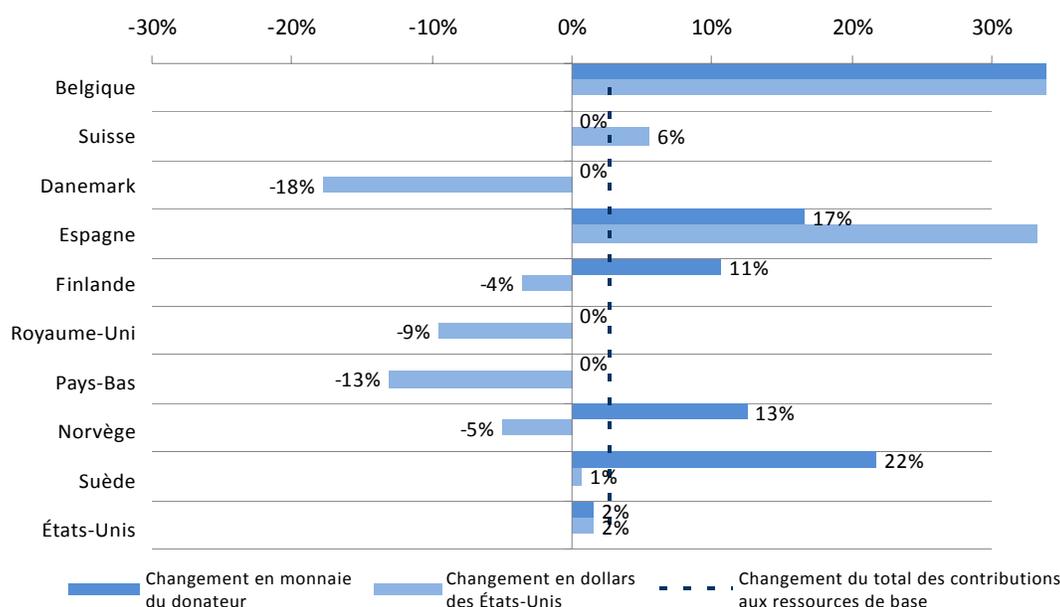
a Euro, yen, couronne danoise, dollar canadien, livre sterling, couronne norvégienne, franc suisse, couronne suédoise

97. La figure XXX est fondée sur les taux de change mensuels des Nations Unies et illustre la très grande volatilité de ces taux au cours de la période 2005-2009, aussi bien dans le courant d'une année que d'une année à l'autre. Par exemple, le taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis a fluctué dans une fourchette de plus ou moins 15 % par rapport au début de 2005. Les fluctuations des taux de change au cours d'une année civile donnée ont aussi été considérables. En 2008, par exemple, la valeur en dollar des États-Unis de certaines contributions en euros pouvait varier sensiblement, la différence pouvant aller jusqu'à 20 % selon que ces contributions ont été versées et enregistrées au cours du deuxième trimestre ou du dernier trimestre de l'année.

98. Ce phénomène est confirmé par la figure XXXI qui, prenant comme exemple les contributions aux ressources de base de l'UNICEF pour 2008-2009, compare les changements de ces contributions dans les monnaies des donateurs avec leur équivalent en dollars des États-Unis, tel qu'il a été enregistré dans les comptes de l'organisation. Comme on le voit, il n'y a eu aucun changement dans les contributions en monnaies locales de la Suisse, du Danemark, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, mais une fois converties et enregistrées en dollars des États-Unis, ces contributions ont donné des changements de plus 6 %, moins 18 %, moins 9 % et moins 13 % respectivement. Une comparaison entre deux donateurs qui ont versé leurs contributions en euros à différents moments illustre bien ce phénomène : une augmentation de 17 % de la contribution de l'Espagne en euros s'est traduite en une augmentation de 33 % du montant enregistré en dollars des États-Unis, tandis qu'une augmentation de 11 % de la contribution de la Finlande en euros s'est traduite en une diminution de 4 % du montant enregistré en dollars des États-Unis. Cela s'explique par le fait que ces deux pays ont effectué leurs versements au système des Nations Unies à différents moments de l'année civile 2009.

Figure XXXI
**Changement entre les contributions en monnaies des donateurs
et leur équivalent en dollars des États-Unis**

(Contributions aux ressources de base de l'UNICEF en 2008-2009)



99. Comme on le voit, les changements annuels dans les contributions des donateurs peuvent être considérables, notamment du fait de la volatilité des taux de change. L'effet combiné des fluctuations sur l'ensemble des ressources disponibles n'a toutefois pas été négatif. Cependant, il semble évident qu'une telle stabilité relative, au cours d'une période de croissance générale, est plus une coïncidence que le résultat d'un système de financement qui fonctionne bien et comporte des mécanismes pour faire face aux problèmes inhérents à une lourde dépendance vis-à-vis des contributions volontaires annuelles.

100. Depuis de nombreuses années, les États Membres mènent des discussions, formelles et informelles¹⁹, pour examiner d'autres formules destinées à remplacer le système de financement actuel. Ces discussions ont essentiellement été axées sur des objectifs tels que l'établissement d'une meilleure corrélation entre les engagements de financement et les niveaux de programmation approuvés, l'amélioration de la prévisibilité des ressources et l'élargissement de la base de partage des charges entre les États Membres.

101. Ces discussions ont en général été orientées vers l'élimination progressive de certains aspects négatifs du système actuel, dans une optique évolutive plutôt que par un changement fondamental. Les annonces de contributions pluriannuelles, dans le contexte des plans stratégiques pluriannuels et des cadres de financement liés au principe de la gestion axée sur les résultats, sont au cœur des modalités les plus récentes qui ont été envisagées pour améliorer la prévisibilité des flux de financement. Elles peuvent être considérées comme un moyen d'associer les éléments positifs des contributions volontaires, des quotes-parts et des systèmes négociés de reconstitution des ressources qui sont en place par exemple dans les institutions financières internationales. Dans l'ensemble, tous les organismes du système des Nations Unies pour le développement ont mis en place des cadres de financement stratégiques et pluriannuels intégrés, qui n'ont toutefois pas permis jusqu'à présent d'améliorer sensiblement la prévisibilité et la stabilité du financement, comme il ressort de l'analyse ci-dessus.

102. En 2003, le PNUE a adopté, comme exemple d'une approche nouvelle et novatrice, la notion de « barème indicatif de contributions volontaires ». Les contributions volontaires indicatives des différents États Membres sont calculées sur la base de leurs niveaux de contribution des années antérieures aux ressources du PNUE et du barème des quotes-parts de l'ONU, le total de toutes les contributions volontaires étant lié au programme de travail approuvé au niveau intergouvernemental.

103. Un bref examen des contributions aux ressources du PNUE avant et après l'adoption du barème indicatif de contributions volontaires porte à croire que cette nouvelle initiative a peut-être eu une incidence positive sur le volume et la prévisibilité des financements. Entre 2003 et 2009, les contributions de base au Fonds des Nations Unies pour l'environnement ont augmenté de quelque 28 % en valeur réelle par rapport à une augmentation de 15 % environ du total des financements de base versés au système des Nations Unies pour le développement. Par contre, avant l'adoption du barème indicatif de contributions volontaires, les

¹⁹ Par exemple, dans le cadre de la suite donnée à la résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et des consultations sur la cohérence à l'échelle du système. Les rapports et les documents de référence de ces consultations sont disponibles à l'adresse www.un.org/esa/coordination/dcpb.htm.

contributions de base au Fonds des Nations Unies pour l'environnement avaient accusé une baisse de 11 % en valeur réelle entre 1994 et 2002. Il importe de noter que la base de financement du PNUE reste limitée à un petit nombre de donateurs. En 2009, par exemple, les 15 principaux pays donateurs ont fourni plus de 93 % de toutes les ressources de base versées au Fonds des Nations Unies pour l'environnement.

104. Outre l'élaboration de plans et cadres stratégiques pluriannuels, les organisations ont également envisagé et adopté d'autres modalités de financement de nature à réduire l'incidence globale de la volatilité des contributions autres que les ressources de base. Elles ont notamment utilisé des modalités de financement groupé sous la forme de fonds thématiques ou d'autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Toutefois, ces modalités de financement groupé ne constituent toujours qu'une petite part des financements autres que les ressources de base qui, de par leur nature, continuent d'être essentiellement axés sur des projets et des programmes spécifiques, comme on l'a démontré ailleurs dans le présent rapport.

105. Se fondant sur les approches qui ont été élaborées et adoptées par les fonds et programmes, la plupart des institutions spécialisées ont investi davantage dans leurs relations avec les partenaires et les parties prenantes, notamment en élaborant des stratégies de mobilisation des ressources, en passant des accords de coopération à long terme avec les principaux donateurs, en renforçant la connaissance que les secrétariats ont des nouveaux instruments et modalités d'aide (par exemple, les fonds mondiaux et les partenariats public-privé), en formulant des directives pertinentes et en formant le personnel concerné.

106. Le Département des affaires économiques et sociales continuera d'examiner dans ses futurs rapports la question de la prévisibilité des flux de ressources au système des Nations Unies pour le développement, notamment en ce qui concerne l'expérience des différentes organisations et les initiatives qu'elles prennent pour faire face aux problèmes inhérents à un système de financement qui dépend dans une large mesure des contributions volontaires annuelles.

B. Financement au titre des ressources autres que les ressources de base et recouvrement des coûts

107. Le rapport précédent (A/65/79-E/2010/76) faisait fond sur les efforts déployés pour analyser plus en détail les sources, les modalités et la destination des fonds, en s'intéressant plus particulièrement aux flux de ressources autres que les ressources de base. À cet égard, selon le rapport, il semblait que la part des coûts institutionnels des organismes non liés aux programmes couverte par les ressources de base soit plus grande que celle qui était financée par les autres ressources.

108. Le présent rapport revient sur cette question, pour ce qui est notamment des politiques et des méthodes de recouvrement des dépenses d'appui.

109. Il a été souligné dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et décisions adoptées par les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées que les ressources de base ne devraient pas servir à financer la gestion des autres ressources ni les activités de programme. Par exemple, dans sa résolution 62/208, l'Assemblée a prié les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées « d'examiner la question du recouvrement des coûts afin

que les ressources de base ne servent pas à subventionner des projets financés par des ressources autres, supplémentaires ou extrabudgétaires » et demandé aux organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement de « poursuivre la normalisation et l'harmonisation des concepts, pratiques et classifications des coûts utilisés concernant les coûts de transaction et le recouvrement des coûts, tout en conservant le principe du recouvrement intégral ».

110. On trouvera au tableau 21 une ventilation générale, pour 2009, des ressources de base et autres ressources consacrées au développement qui ont été affectées : a) à des activités (de portée nationale, régionale ou mondiale) au titre d'éléments de programme de développement ou de projets spécifiques, qui contribuent à l'obtention des résultats en matière de développement prévus dans les descriptifs de programme ou de projet ou autres instruments de programmation; et b) à des activités d'appui aux programmes et de gestion dont le coût n'est pas directement imputable à des éléments de programme ou à des projets de développement particuliers.

111. Conformément aux définitions généralement acceptées, les activités d'appui aux programmes sont presque toujours des activités de conseil en matière de politique générale, à caractère technique ou concernant l'exécution dans les grands domaines d'intervention des organismes en faveur du développement. Les activités de gestion visent essentiellement à promouvoir l'image et l'orientation d'un organisme. Elles comprennent en général la direction exécutive, la représentation, les relations extérieures et les partenariats, la communication institutionnelle, la fonction juridique, le contrôle, l'audit, l'évaluation institutionnelle, l'informatique, les finances, l'administration, la sécurité et la gestion des ressources humaines. Il existe une troisième catégorie, dite « autres », qui couvre les dépenses difficiles à classer dans l'une ou l'autre des catégories principales²⁰.

112. Les informations figurant dans le tableau reposent sur des données communiquées par 21 organismes représentant quelque 88 % du montant total des dépenses consacrées au développement en 2009. Ces données ont été complétées au besoin par celles contenues dans les rapports financiers et budgétaires des

Tableau 21
Ventilation générale de l'utilisation des ressources

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de programme</i>	<i>Activités d'appui aux programmes et de gestion</i>	<i>Autres</i>	Total
Ressources de base	2 334	1 454	219	4 007
Part	58 %	36 %	5 %	100 %
Autres ressources	8 557	656	214	9 427

²⁰ Dans le cas du PNUD, par exemple, il s'agit des dépenses d'appui au réseau des coordonnateurs résidents et aux fonds et programmes administrés par le Programme, tels que les Volontaires des Nations Unies et le Fonds d'équipement des Nations Unies.

	<i>Activités de programme</i>	<i>Activités d'appui aux programmes et de gestion</i>	<i>Autres</i>	Total
Part	91 %	7 %	2 %	100 %
Ressources totales	10 891	2 110	433	13 434
Part	81 %	16 %	3 %	100 %

113. Les résultats de l'analyse présentée au tableau 21 confirment qu'il existe effectivement un écart important dans la répartition des dépenses d'appui aux programmes et de gestion, entre les ressources de base et entre les autres ressources. Les parts pouvant être consacrées aux activités de programme au niveau national sont donc également très différentes : 58 % des ressources de base sont disponibles pour financer des activités au titre de programmes menés au niveau national, contre 91 % des autres ressources.

114. Par conséquent, et en se fondant sur le principe selon lequel toutes les activités de programme bénéficient des moyens d'appui aux programmes et de gestion dont dispose l'Organisation, on peut dire que l'appui aux activités financées par d'autres ressources et à leur gestion sont, de fait, « subventionnées » par les ressources de base. La question de savoir dans quelle mesure ce subventionnement va à l'encontre des décisions adoptées par les organes directeurs est ouverte à interprétation car il existe une certaine ambiguïté en ce qui concerne les dépenses censées être intégralement recouvrées. Cette question est examinée plus en détail ci-après.

115. La question des dépenses d'appui et de leur recouvrement au sein du système des Nations Unies a été longuement étudiée, notamment par le Corps commun d'inspection dans un rapport publié en 2002 (JIU/REP/2002/3). Le Corps commun d'inspection a également abordé la question dans le cadre de rapports publiés en 2007 (JIU/REP/2007/1) et en 2010 (JIU/REP/2010/7), de même que d'autres entités, par exemple dans le cadre de la préparation et du suivi de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement. Les examens ont généralement pris note de la nécessité de faire une distinction entre les dépenses encourues pour l'appui des activités financées au moyen de ressources autres que les ressources de base, les principes régissant le recouvrement de ces dépenses, et les taux et autres mécanismes servant à ce recouvrement.

116. Nombre des examens ont mis en lumière un manque général d'harmonisation des politiques et des méthodes de recouvrement des dépenses d'appui au sein du système des Nations Unies, en notant toutefois que la plupart des organismes s'efforcent de recouvrer le surcroît de dépenses d'appui qui est imputable aux activités financées par d'autres ressources que les ressources de base, plutôt que le coût intégral²¹. Ce mode d'approche différentiel du calcul et du recouvrement des dépenses d'appui part de l'hypothèse que les coûts associés à certaines fonctions n'ont pas à être financés au moyen de ressources autres que les ressources de base.

117. Aussi les politiques relatives aux dépenses d'appui de la plupart des organismes du système des Nations Unies permettent-elles, de manière explicite ou implicite, d'imputer sur les ressources de base l'appui fourni aux activités financées

²¹ Une exception est le PAM, qui applique le principe du recouvrement intégral des coûts : il existe pour chaque projet et opération une disposition budgétaire prévoyant le recouvrement intégral des coûts opérationnels, des dépenses d'appui directes et des dépenses d'appui indirectes.

par d'autres ressources. À cet égard, comme l'a souligné le Corps commun d'inspection en 2002, les politiques de recouvrement des dépenses d'appui au titre d'activités financées par des ressources autres que les ressources de base présentent plusieurs contradictions au niveau des décisions des organes délibérants.

118. La contradiction la plus fréquente est que, d'une part, les organes délibérants approuvent des politiques qui prévoient le recouvrement des seuls coûts différentiels et que, de l'autre, ils approuvent des règles interdisant de financer par prélèvement sur les ressources de base l'appui fourni aux activités financées par des ressources autres que les ressources de base.

119. Comme suite au rapport publié par le Corps commun d'inspection en 2002 et aux délibérations du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS, le Comité et ses groupes de travail conjoints avec le GNUD ont entrepris d'améliorer la cohérence et l'harmonisation, à l'échelle du système des Nations Unies, des pratiques et procédures régissant l'imputation et le recouvrement des dépenses liées à l'appui et à la gestion d'activités qui sont financées au moyen de ressources autres que les ressources de base.

120. Afin d'établir des directives communes pour le recouvrement des coûts, un premier groupe de travail du Comité a entamé en 2003 des travaux qui se sont achevés fin 2005. Le principal résultat a été la définition d'un cadre conceptuel de classification des coûts à l'échelle du système qui distingue trois grandes catégories de coûts : a) coûts directs; b) coûts indirects variables; et c) coûts indirects fixes. Ce système de classification générale des coûts a été adopté depuis par la plupart des organismes du système des Nations Unies. En ce qui concerne les principes de recouvrement des coûts, il a été convenu que les coûts directs sont entièrement recouvrables et devraient être directement imputés sur les projets; que les coûts indirects variables devraient être intégralement couverts par des ressources autres que les ressources de base; et que les coûts indirects fixes devraient être uniquement financés au moyen des ressources de base (sauf dans le cas des organisations qui ne disposent pas de telles ressources, comme le PAM).

121. L'ambiguïté, mentionnée plus haut, quant aux dépenses censées être intégralement recouvrées concerne donc les coûts indirects fixes. Nous utilisons l'exemple du PNUD pour illustrer l'ordre de grandeur de ces coûts, en nous fondant sur un exposé détaillé et transparent fait par le Programme à son Conseil d'administration dans le cadre de son projet de budget d'appui pour 2010-2011 (voir DP/2010/3).

122. Les coûts indirects fixes correspondent à la « structure de base » du PNUD, tandis que les coûts indirects variables relèvent de l'augmentation. La structure de base est définie comme la capacité minimale dont l'organisation a besoin pour être en mesure de s'acquitter des composantes essentielles de son mandat. Elle doit permettre de financer avec certitude et de façon durable la masse critique de ressources humaines et de frais généraux de fonctionnement nécessaire au maintien de l'infrastructure de gestion de l'organisation, notamment le réseau des bureaux de pays, les centres régionaux et les services du siège. Les ressources de base servent à financer la structure de base.

123. Les activités d'appui et de gestion des programmes et les dépenses associées qui sont en sus de la structure de base sont considérées comme des coûts indirects variables. Elles sont financées à la fois au moyen des ressources de base et d'autres

ressources (provenant du recouvrement des coûts), dans les mêmes proportions que pour le financement des activités d'aide au développement qu'elles servent à appuyer. C'est ce que le PNUD appelle le principe de la proportionnalité. Sur cette base, l'organisation considère que la structure de base représente près de la moitié (48 %) de sa structure globale²². Selon les estimations, les coûts afférents à cette structure de base représentent l'équivalent d'environ 35 % des activités du programme de base.

124. L'exemple du PNUD montre que les coûts indirects fixes peuvent atteindre un ordre de grandeur important. Les mêmes observations s'appliquent à d'autres organisations. La règle selon laquelle ces coûts devraient être imputés sur les ressources de base n'a donc un impact concret que sur la mesure dans laquelle les ressources de base subventionnent l'appui aux autres ressources et leur gestion et, partant, la mesure dans laquelle les ressources de base restantes permettent de financer les activités des programmes de base.

125. Toujours en utilisant l'exemple du PNUD, le taux moyen de recouvrement des coûts actuellement appliqué pour les activités financées au moyen de ressources autres que les ressources de base, soit 7 %, devrait être porté à quelque 15 % pour que tous les coûts soient également répartis entre les ressources de base et les autres ressources, ce qui permettrait au PNUD d'accroître de 30 % le volume de ses activités de base.

126. Le principe du recouvrement du surcroît de dépenses d'appui qui est imputable aux activités financées par des ressources autres que les ressources de base date d'une époque ancienne où l'on pouvait considérer que les autres ressources venaient s'ajouter aux ressources de base. Ce n'est cependant plus le cas aujourd'hui. Par exemple, alors qu'en 1994 les autres ressources consacrées aux activités de développement représentaient moins de la moitié des ressources de base, en 2009 elles étaient près de deux fois et demie plus élevées que les ressources de base.

127. Dans ce contexte, les organes délibérants et directeurs voudront peut-être réexaminer le principe du recouvrement différentiel des coûts et déterminer s'il demeure valable, en tenant compte du fait que chaque organisme a son propre modèle d'activité et sa propre structure de coûts. C'est particulièrement important pour les institutions spécialisées dont le budget de base a connu une croissance nulle ou négative pendant une longue période. Il faudrait adopter une déclaration commune de politique générale à l'échelle du système pour encourager les organismes des Nations Unies à poursuivre leurs travaux, sous les auspices du CCS, afin de normaliser et harmoniser davantage les pratiques et les classifications des coûts en rapport avec les coûts de transaction et le recouvrement des coûts. À cet égard, les travaux menés par un second groupe de travail entre 2007 et 2010, sous l'égide du GNUD et du Comité de haut niveau sur la gestion, n'ont pas donné de résultats concluants. Les travaux actuellement menés par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP dans le cadre d'un autre processus d'harmonisation des pratiques de recouvrement des coûts, et en vue de la mise en place d'un cadre budgétaire intégré d'ici à 2014, pourraient donner l'élan nécessaire.

²² Compte tenu des activités sans rapport immédiat avec les propres activités du Programme, telles que les Volontaires des Nations Unies et le FENU, la coordination au sein des Nations Unies et les services de gestion qui sont intégralement remboursables.

C. Concentration et fragmentation du système des Nations Unies pour le développement

128. Dans cette section, nous utilisons les indicateurs financiers et les méthodes statistiques pour examiner le degré de concentration et de fragmentation des activités opérationnelles de développement en 2009. Une analyse basée sur des informations financières a des limites inhérentes du fait qu'elle ne couvre pas les aspects qualitatifs des résultats obtenus grâce aux relations entre les organismes des Nations Unies et les pays de programme. Par exemple, même si l'appui d'un organisme à un pays particulier est très faible en termes de dépenses, cet appui peut présenter un grand intérêt technique pour le gouvernement concerné²³.

129. En dépit de ses limites, une analyse fondée sur des informations financières peut donner une idée de l'importance relative des activités opérationnelles de développement dans un pays de programme par rapport à l'ensemble de l'aide au développement, et de la manière dont les différents organismes des Nations Unies s'occupant du développement répartissent leurs ressources.

130. Dans cette section, le degré de concentration ou de fragmentation des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement est examiné à trois niveaux :

- Quelle est l'importance du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, en tant que source de financement du développement, pour les pays de programme; et comment les ressources sont-elles réparties entre les pays?
- Quelle est l'importance de chaque entité des Nations Unies, en tant que source de financement du développement, pour les pays de programme?
- Quel est le degré de concentration ou de fragmentation des activités opérationnelles de développement menées par les organismes du système des Nations Unies s'occupant du développement?

1. Importance des activités opérationnelles de développement pour les pays de programme

131. En 2009, la part globale des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement dans le montant total de l'APD (hors allègement de dette) comptabilisé par le CAD s'établissait à 18 %²⁴. Ces activités jouaient donc un rôle modeste dans le financement global du développement dans les pays de programme.

²³ La méthode utilisée dans cette section a été initialement mise au point par le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour évaluer le degré de fragmentation de l'aide publique au développement fournie par ses pays membres aux pays bénéficiaires. Elle n'était pas censée s'appliquer dans un contexte multilatéral. On estime cependant que ce type d'analyse peut fournir des informations utiles sur l'affectation des ressources au sein du système des Nations Unies pour le développement. Il est à noter que l'analyse couvre à la fois les ressources de base et les autres ressources, le financement des activités liées au développement et l'aide humanitaire. Il est prévu de présenter dans le rapport de l'année prochaine une analyse mieux ventilée de la concentration et de la fragmentation, basée sur différents types et sources de financement.

²⁴ Le montant total de l'APD est tiré des statistiques du CAD, tableau 1.

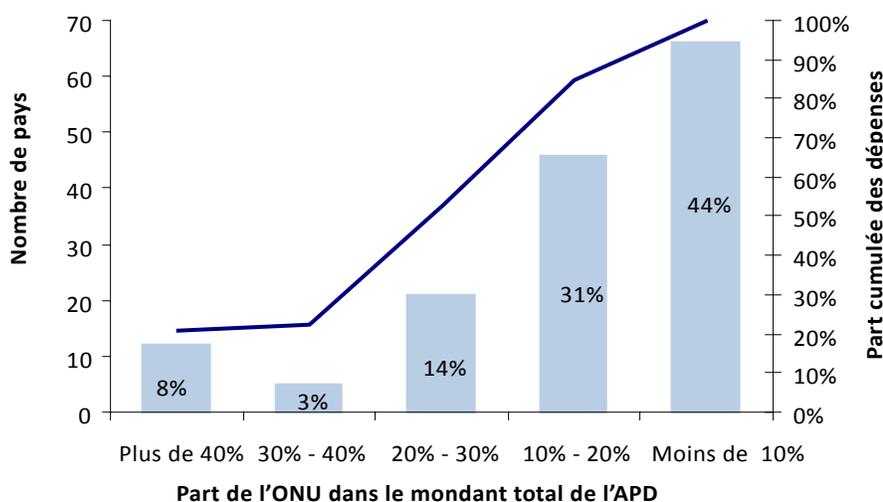
132. Les activités de programme menées dans 43 pays (29 %) représentaient quelque 80 % du montant total des dépenses engagées au niveau des pays, les 20 % restants étant allés à 105 pays.

133. La répartition des activités opérationnelles de développement reflétait assez étroitement celle de l'APD totale. Quelque 75 % des 43 principaux bénéficiaires de l'APD (recevant près de 80 % du total) appartenaient aussi au groupe des 43 pays dans lesquels étaient concentrés quelque 80 % des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement.

134. À un niveau plus détaillé, comme le montre la figure XXXII, les activités opérationnelles de développement représentaient plus de 40 % du montant total de l'APD dans seulement 12 pays de programme²⁵ (soit 8 % du total) en 2009. Quelque 63 % des dépenses des Nations Unies dans ces 12 pays, dont la plupart se trouvaient dans des situations de développement particulières, étaient liées à des activités d'aide humanitaire. Les dépenses engagées dans ces pays représentaient 21 % de l'ensemble des activités opérationnelles de développement.

Figure XXXII

Part du système des Nations Unies dans l'APD fournie aux pays de programme, 2009



Sources : Données de l'ONU (ressources locales exclues). Informations sur l'APD tirées des statistiques du CAD, tableau 2a.

135. Dans 38 pays de programme, soit 25 % du total, les activités opérationnelles de développement représentaient 20 % ou plus du montant total de l'APD en 2009. En termes de financement, le système des Nations Unies pour le développement était donc un partenaire de développement important dans ces 38 pays, qui comptaient pour 53 % de l'ensemble des activités opérationnelles de développement.

²⁵ Barbade, Érythrée, Fidji, Myanmar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe.

136. À l'opposé, dans 64 pays de programme, soit 44 % du total, les activités opérationnelles de développement représentaient moins de 10 % de l'APD totale. Le système des Nations Unies pour le développement était donc un partenaire beaucoup moins important. Les dépenses totales dans ces 64 pays représentaient 14 % du montant total des dépenses au niveau mondial.

137. L'analyse ci-dessus montre que, dans l'ensemble, les activités de développement du système des Nations Unies ne sont que moyennement concentrées, ce qui reflète sans doute le caractère universel de l'Organisation, d'une part, et sa contribution relativement faible à l'APD totale, d'autre part.

2. Importance relative de chaque entité des Nations Unies dans le volume total de l'aide publique au développement consentie au niveau national

138. Le deuxième niveau d'analyse examine l'importance relative et le degré de concentration ou de fragmentation des relations entre chaque entité des Nations Unies et les programmes de pays, par rapport aux autres partenaires de développement dans les pays. Nous utilisons quatre aspects distincts pour examiner la nature de ces relations :

a) **Rang de priorité élevé ou faible.** La contribution de l'entité aux dépenses engagées au niveau d'un pays est-elle proportionnellement supérieure ou inférieure à sa contribution aux dépenses consacrées au niveau mondial par les Nations Unies aux activités opérationnelles de développement? Une contribution proportionnellement plus importante au niveau d'un pays qu'au niveau mondial signifie que l'entité accorde un rang de priorité relativement élevé au pays;

b) **Grande ou faible importance.** Dans un pays donné, l'entité figure-t-elle parmi les plus gros contributeurs qui fournissent ensemble au moins 80 % de l'APD totale à ce pays? Le fait d'appartenir à ce groupe est considéré comme une indication de l'importance de la relation entre l'entité et le pays de programme concerné.

139. Aux fins de la présente analyse, la mesure dans laquelle les relations entre une entité et les pays de programme sont moins prioritaires et moins importantes sur le plan financier est considérée comme un indicateur de fragmentation. Cela permet de calculer un facteur de fragmentation qui est égal au rapport entre le nombre de relations moins prioritaires et moins importantes, d'une part, et le nombre total de relations d'une entité avec les pays de programme, d'autre part. Pour l'ensemble des relations, ce facteur est de 47 % (voir tableau 22).

140. À titre d'illustration, on a classé les entités en quatre grandes catégories, en fonction du facteur ainsi défini : fragmentation faible (0 à 23 %); faible à moyenne (24 à 47 %); moyenne à forte (48 à 70 %); et forte (plus de 70 %). Il importe de noter que cette classification vise uniquement à présenter les informations financières sous une forme plus facilement compréhensible pour le lecteur, et non à classer chaque entité.

141. Néanmoins, plus le degré de fragmentation est élevé, plus il y a de chances que les coûts associés au maintien des relations entre les entités des Nations Unies et les pays de programme soient relativement élevés et, partant, plus il est important de trouver des moyens de minimiser ces coûts, par exemple en exploitant les possibilités de coordination des programmes et de prestation de services communs à l'échelle du système.

142. Contrairement à la partie précédente de cette section, qui portait sur le système dans son ensemble, l'analyse à ce deuxième niveau vise essentiellement à mieux comprendre l'importance financière de chaque entité au niveau national par rapport aux autres partenaires de développement des pays de programme.

143. Les principaux résultats de l'analyse sont récapitulés au tableau 22 et illustrés à la figure XXXIII.

144. Comme le montre le tableau 22, les 25 entités des Nations Unies ayant déclaré avoir engagé des dépenses au niveau national entretenaient un nombre total de 1 779 relations avec 148 pays de programme, et quelque 6 % de ces relations étaient importantes en termes financiers. Autrement dit, les entités concernées figuraient parmi les plus gros contributeurs fournissant ensemble 80 % de l'APD totale au niveau national.

Tableau 22

Relations entre les entités des Nations Unies et les bénéficiaires, 2009^a

Entité	Nombre total de relations	Plus prioritaires		Moins prioritaires		Nombre total de relations importantes	Degré de fragmentation
		Importantes	Moins importantes	Importantes	Moins importantes		
		A	B	C	D	A+C	
UNRWA	4	4	0	0	0	4	Faible
UPU	7	0	6	0	1	0	
OMT	13	0	10	0	3	0	
PNUD	137	35	49	3	50	38	Faible à moyen
FNUAP	114	2	79	0	33	2	
FIDA	91	2	59	0	30	2	
CCI	33	0	25	0	8	0	
CNUCED	43	0	31	0	12	0	
AIEA	96	0	69	0	27	0	
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	26	0	18	0	8	0	
ONUSIDA	108	0	70	0	38	0	
OIT	92	0	51	0	41	0	
UIT	69	0	38	0	31	0	
PAM	80	21	4	3	52	24	Moyen à élevé
UNICEF	123	22	37	0	64	22	
HCR	91	14	30	0	47	14	
OMS ^b	146	5	58	0	83	5	
FAO	123	1	56	0	66	1	
PNUE	34	0	18	0	16	0	
UNODC	52	0	22	0	30	0	
ONUDI	102	0	41	0	61	0	
ONU-Habitat	53	0	19	0	34	0	
UNESCO	112	0	39	0	73	0	

Entité	Nombre total de relations	Plus prioritaires		Moins prioritaires		Nombre total de relations importantes	Degré de fragmentation
		Importantes	Moins importantes	Importantes	Moins importantes		
Département des affaires économiques et sociales	18	0	5	0	13	0	Élevé
OMPI ^c	12	0	3	0	9	0	
Total	1779	106	837	6	830	112	

Source : Montant total de l'APD dans les pays de programme tiré des statistiques du CAD, tableau 2a.

^a Dans le cadre de l'APD totale fournie aux pays de programme.

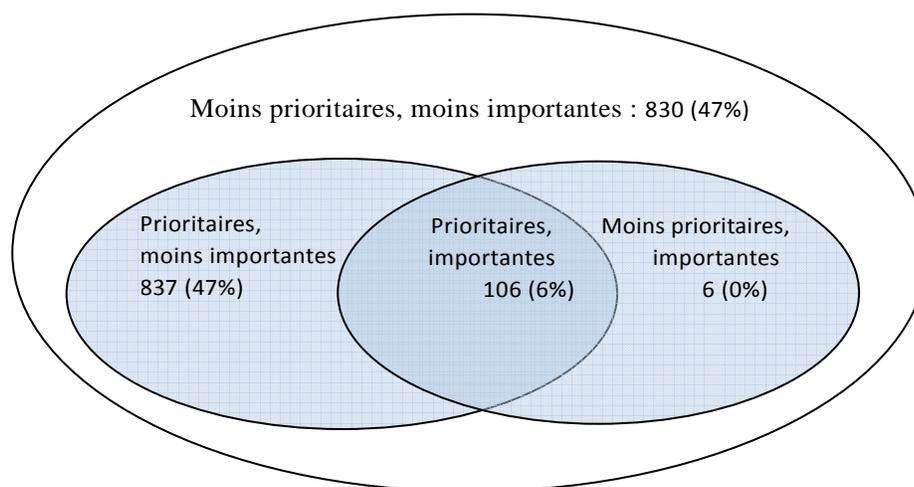
^b En l'absence de données ventilées par pays sur les dépenses de l'OMS en 2008 et en 2009, on a utilisé les chiffres de 2007, recalculés au prorata des dépenses totales de l'OMS en 2009.

^c Les données sur les dépenses de l'OMPI n'étant pas disponibles pour 2009, on a utilisé les chiffres de 2008 pour l'analyse présentée dans cette partie du rapport.

145. On trouvera ci-après un examen plus détaillé de deux des quatre catégories décrites au tableau 22.

Figure XXXIII

Relations entre les entités des Nations Unies et les bénéficiaires, 2009^a



Source : Montant total de l'APD dans les pays de programme, tiré des statistiques du CAD, tableau 2a.

^a Activités opérationnelles de développement, par rapport à l'APD totale.

146. Les 6 % de relations qui étaient prioritaires et importantes (en termes financiers) représentaient 44 % du montant total des dépenses engagées au niveau national en 2009, soit quelque 6,1 milliards de dollars.

147. En 2009, 47 % des relations étaient moins prioritaires et moins importantes, représentant 27 % du montant total des dépenses engagées au niveau national, soit 3,8 milliards de dollars. La valeur de 482 de ces relations était inférieure à

un million de dollars. On peut raisonnablement supposer qu'il sera relativement onéreux d'entretenir un grand nombre de relations moins prioritaires et moins importantes.

148. Le tableau 22 montre que les opérations de 13 entités, soit plus de la moitié du total, se caractérisent par un degré de fragmentation inférieur à la moyenne. Ces 13 entités représentaient quelque 35 % de l'ensemble des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau national. On peut donc dire que les opérations des 12 autres entités, avec 65 % de l'ensemble des activités opérationnelles au niveau national, se caractérisent par un degré de fragmentation supérieur à la moyenne.

3. Importance relative de chaque entité des Nations Unies par rapport à l'ensemble des activités opérationnelles au niveau national

149. Le troisième niveau d'analyse examine l'importance relative et le degré de concentration ou de fragmentation des relations entre chaque entité des Nations Unies et les pays de programme, par rapport aux autres partenaires de développement du système des Nations Unies.

150. Le tableau 23 donne un aperçu de cette analyse. Il montre que 30 % des relations entre les entités et les programmes de pays étaient importantes du point de vue du système des Nations Unies. Par exemple, en 2009, 92 et 93 % des relations du PNUD et de l'UNICEF, respectivement, étaient importantes.

151. Les 30 % de relations importantes comptaient pour quelque 85 % du montant total des dépenses engagées au niveau national en 2009 par les entités examinées dans la présente analyse, soit 11,8 milliards de dollars. Les 70 % de relations moins importantes comptaient pour 15 % des dépenses totales engagées au niveau national, soit 2,2 milliards de dollars.

152. Au tableau 23, les entités ont de nouveau été classées en quatre grandes catégories à titre d'illustration : fragmentation faible (0 à 19 %); faible à moyenne (19 à 38 %); moyenne à forte (38 à 57 %); et forte (plus de 57 %).

153. S'agissant du degré de fragmentation des activités de programme de chaque entité au sein du système des Nations Unies, le tableau 23 montre que cinq entités affichent la plus faible fragmentation : en 2009, elles comptaient pour 70 % du montant total des dépenses engagées au niveau national au titre d'activités opérationnelles et 20 % de l'ensemble des relations. Un groupe de huit entités peut être considéré comme ayant un degré de fragmentation faible à moyen : ces entités représentaient 7 % de l'ensemble des activités au niveau national et 29 % de l'ensemble des relations.

154. Ainsi, du point de vue du système des Nations Unies pour le développement, 77 % des dépenses affectées à l'échelle nationale en 2009 ont été engagées par des entités dont les opérations se caractérisent par un degré de fragmentation inférieur à la moyenne. Par conséquent, 23 % des activités au niveau national ont été menées par des entités caractérisées par un degré de fragmentation supérieur à la moyenne ou élevé.

155. Comme mentionné plus haut, cette analyse se fonde sur des informations financières et ne porte donc pas sur les aspects qualitatifs des 1 779 relations entre les 25 entités et les 148 pays de programme. Les résultats de l'analyse peuvent toutefois contribuer à alimenter les débats d'orientation sur la gestion d'ensemble et

l'intérêt de soutenir et entretenir les nombreuses relations qui sont moins prioritaires et financièrement moins importantes. À cet égard, il importe de continuer à étudier et exploiter les possibilités de simplification et de rationalisation, notamment en tirant systématiquement parti des avantages que peuvent procurer l'harmonisation et la coordination des programmes et de la gestion à l'échelle du système, ainsi que les services communs.

Tableau 23
**Nombre de relations entre les entités des Nations Unies
et les bénéficiaires, activités opérationnelles de développement, 2009**

Entité	Nombre de relations	Plus prioritaires		Moins prioritaires		Nombre total de relations importantes	Degré de fragmentation
		Importantes	Moins importantes	Importantes	Moins importantes		
		A	B	C	D	A+C	
PNUD	137	84	0	42	11	126	Faible
UNICEF	123	59	0	55	9	114	
PAM	80	25	0	42	13	67	Faible à moyen
UNRWA	4	4	0	0	0	4	
UPU	7	0	6	0	1	0	
FNUAP	114	36	45	0	33	36	
FIDA	91	32	29	0	30	32	
AIEA	96	3	66	0	27	3	
CNUCED	43	1	30	0	12	1	
ONUSIDA	108	1	69	0	38	1	
OMT	13	0	10	0	3	0	
CCI	33	0	25	0	8	0	
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	26	0	18	0	8	0	Moyen à élevé
HCR	91	44	0	12	35	56	
OMS	146	53	10	1	82	54	
FAO	123	23	34	0	66	23	
OIT	92	3	48	0	41	3	
UNODC	52	3	19	0	30	3	
PNUE	34	1	17	0	16	1	
UIT	69	0	38	0	31	0	
ONUDI	102	5	36	0	61	5	Élevé
UNESCO	112	2	37	0	73	2	
ONU-Habitat	53	1	18	0	34	1	
Département des affaires économiques et sociales	18	1	4	0	13	1	
OMPI	12	0	3	0	9	0	
Total	1 779	381	562	152	684	533	

D. Coût de la coordination des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement

156. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a noté que « les activités de coordination, tout en étant bénéfiques, ont des coûts de transaction qui sont à la charge des pays de programme et des organismes des Nations Unies » et prié le Secrétaire général de rendre compte chaque année au Conseil économique et social du fonctionnement du système des coordonnateurs résidents, y compris en matière de coûts et d'avantages, faisant écho à la résolution 59/250 dans laquelle elle avait souligné qu'il fallait évaluer systématiquement ces coûts et les analyser par rapport aux dépenses totales de programme des activités opérationnelles de développement²⁶.

157. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, le Département des affaires économiques et sociales a approfondi l'étude des coûts et avantages de la coordination des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il a axé son analyse sur les coûts, car l'évaluation des avantages, beaucoup plus complexe, aurait exigé davantage de ressources et de temps que ce dont il disposait pour cette étude. Ses principales conclusions sont récapitulées dans le tableau 24 ci-après.

²⁶ En outre, la résolution 2008/2 du Conseil économique et social encourageait le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à peaufiner des méthodes permettant de mesurer et d'indiquer les coûts et avantages de la coordination.

Tableau 24
Coûts et avantages de la coordination

Type de coût	Coûts			Avantages (au niveau des pays exclusivement)			
	Coût annuel (en millions de dollars des États-Unis)	Source d'information	Observations	Type d'avantage	Progrès	Source d'information	Problèmes à résoudre
Niveau national				Effets sur le développement			
<i>PNUD</i>	119,5	Budget biennal, enquête sur la charge de travail ^a	Couvre <i>toutes</i> les activités impliquant deux entités des Nations Unies ou plus collaborant au niveau national et porte sur la coordination des activités de développement et de l'assistance humanitaire	<i>Cohérence des programmes</i> La cohérence des programmes se manifeste dans les résultats obtenus par les organismes (action plus ciblée, réduction des chevauchements d'activités, etc.)	Progrès constatés mais difficiles à mesurer	Évaluations, examens à mi-parcours et autres documents	Rationaliser les travaux relatifs aux plans-cadres et à la programmation par les organismes; généraliser : a) la gestion axée sur les résultats pour les plans-cadres et b) le recours aux groupes de programme
a) Système des coordonnateurs résidents et temps de travail du personnel des bureaux de pays							
b) Appui au système des coordonnateurs résidents et Fonds de coordination pour les pays	31	Budget biennal, données du fonds d'affectation spéciale	Dépenses partiellement effectuées aux niveaux du siège et à l'échelon régional	<i>Prise en main du programme par les pays</i> Maîtrise des programmes par les pays et convergence avec les priorités nationales	Résultats positifs	Ibid.	Il faut que les évaluations prennent en compte les questions de valeur ajoutée, de maîtrise des programmes par les pays et de coûts de transaction pour les partenaires.
<i>Autres entités des Nations Unies</i>	72	Extrapolation des données du PNUD	La méthodologie pourrait être plus développée en vue de l'examen quadriennal complet.	<i>Renforcement des capacités des pays</i> Recours moindre aux groupes chargés de l'exécution des programmes, au profit de systèmes nationaux	Résultats positifs mais limités en ce qui concerne la réduction du nombre de groupes d'exécution de programme	Ibid.	Des indicateurs de résultat et des examens réguliers sont nécessaires ^b .
Temps de travail du personnel des bureaux de pays							

Type de coût	Coûts			Avantages (au niveau des pays exclusivement)			
	Coût annuel (en millions de dollars des États-Unis)	Source d'information	Observations	Type d'avantage	Progrès	Source d'information	Problèmes à résoudre
				Accès aux compétences	Aspect non traité dans les évaluations et les examens à mi- parcours	Ibid.	Ibid.
				Amélioration de l'accès aux compétences spécialisées dont dispose le système des Nations Unies			
Niveaux régional et mondial				Efficacité des programmes			
a) Initiatives interinstitutions du GNUD, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion	10	Groupes de travail, temps passé par le personnel concerné et niveau de celui-ci	47 % des ressources du CCS sont consacrées aux activités opérationnelles de développement.	Réduction des coûts de transaction pour les partenaires et les entités des Nations Unies	Quelques avancées	Ibid.	Ibid.
b) Coûts de personnel du Bureau de la coordination des activités de développement du GNUD et du secrétariat du CCS	5	Dépenses du PNUD et du CCS	Part attribuée aux activités opérationnelles de développement	<i>Efficacité opérationnelle</i> Mise en commun de locaux et de services (achats, technologies de l'information et des communications, ressources humaines et accords à long terme, par exemple)	Gains de productivité en Tanzanie et République du Mozambique, par exemple	Documents relatifs à l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies	Ibid.; il convient d'analyser les décisions de principe prises au niveau du siège et les processus métier.

<i>Type de coût</i>	<i>Coûts</i>			<i>Avantages (au niveau des pays exclusivement)</i>			
	<i>Coût annuel (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Source d'information</i>	<i>Observations</i>	<i>Type d'avantage</i>	<i>Progrès</i>	<i>Source d'information</i>	<i>Problèmes à résoudre</i>
Estimation du coût total	237,5		3 % des ressources programmables au niveau des pays				

^a Voir DP/2010/3, tableau 4 et tableau récapitulatif 3.

^b Système d'indicateurs applicables aux équipes de pays des Nations Unies pour évaluer les progrès et mieux appliquer le principe de responsabilité en ce qui concerne des aspects de la coordination comme le respect de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'utilisation par les équipes de pays du document de programmation unique, les missions conjointes, le recours à des systèmes de suivi nationaux, la réduction du nombre de groupes chargés de l'exécution des programmes, les achats groupés, etc.

1. Coûts

158. Le coût annuel de la coordination du système des Nations Unies pour le développement est estimé à quelque 237 millions de dollars, soit 3 % des ressources programmables au niveau des pays en 2009. Ce chiffre comprend :

a) Le coût du système des coordonnateurs résidents indiqué par le PNUD et la valeur monétaire du temps passé par le personnel du PNUD en poste dans les pays à assurer des activités de coordination (119,5 millions de dollars)²⁷;

b) Les dépenses financées par les fonds alloués à la coordination au niveau des pays (31 millions de dollars);

c) La valeur monétaire du temps passé par le personnel d'autres entités des Nations Unies à assurer des activités de coordination au niveau des pays (72 millions de dollars)²⁸;

d) La valeur monétaire du temps consacré à des initiatives interinstitutions par le personnel du système des Nations Unies au siège des différents organismes ou au niveau régional (10 millions de dollars)²⁹;

e) Les coûts associés au personnel du Bureau de la coordination des activités de développement du GNUM et du secrétariat du CCS qui s'occupe de la coordination (5 millions de dollars).

159. Les chiffres susmentionnés montrent que les coûts liés à la coordination sont très majoritairement concentrés au niveau des pays. En comparaison, les coûts au niveau du siège des organismes et à l'échelon régional sont dérisoires.

160. Des précisions s'imposent au sujet des estimations ci-dessus³⁰ :

a) Premièrement, les estimations des coûts de coordination du PNUD sont fiables mais l'on ne dispose pas toujours de données comparables pour d'autres organismes des Nations Unies opérant au niveau des pays. Une estimation d'ordre de grandeur de la valeur monétaire du temps passé par des fonctionnaires d'autres

²⁷ D'après les mesures effectuées à l'occasion de la toute dernière enquête sur la charge de travail.

²⁸ Cette estimation, qui repose sur l'enquête relative à la charge de travail dans les bureaux de pays du PNUD, fait la distinction entre les activités financées exclusivement par le PNUD (comme la fonction de coordonnateur résident) et celles qui s'apparentent probablement à des activités menées par des fonctionnaires d'une ou plusieurs autres entités des Nations Unies (au sein des groupes thématiques par exemple). Le Programme a estimé que les premières représentaient environ les quatre cinquièmes du total des coûts et les dernières un cinquième, soit 23,9 millions de dollars (un cinquième de 119,5 millions). Il a ensuite fallu estimer la part de la charge de travail assumée par le personnel du PNUD dans ces activités « apparentées ». Pour ce faire, on a examiné les données concernant les groupes thématiques et d'autres groupes interinstitutions de 15 équipes de pays. Dans ces équipes, les fonctions de président et de coprésident (au nombre de 104) étaient assurées par le PNUD dans 26 cas, soit un quart, et dans 78 par d'autres. On estime donc que le montant du coût de la coordination pour d'autres entités que le PNUD représente trois fois le montant des dépenses de ce dernier pour les activités apparentées et s'élève donc à 71,7 millions de dollars (3 x 23,9 millions).

²⁹ Cette estimation repose sur une étude de groupes de travail du GNUM et du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS, et sur d'autres initiatives interinstitutions. Elle prend en compte le nombre moyen de participants et leur niveau.

³⁰ Pour en savoir plus, on se reportera au document d'information sur les coûts et avantages de la coordination, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/esa/coordination/dcpb_stat.htm.

entités des Nations Unies à assurer des activités de coordination au niveau des pays a donc été calculée pour pouvoir analyser les coûts en question;

b) Deuxièmement, les données du PNUD relatives aux coûts constatés au niveau des pays tiennent compte de toutes les activités auxquelles collaborent deux entités des Nations Unies ou plus. Par exemple, elles prennent en considération l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, la mise en œuvre de ceux-ci par les groupes de coordination de programme et les activités des groupes qui s'emploient à réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. Dans le nouveau système de classification des coûts du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, approuvé par leurs conseils d'administration respectifs, ces activités sont considérées comme relevant des programmes ou des opérations plutôt que de la coordination. Dans cette logique, on peut penser que les coûts de coordination présentés ci-dessus sont surestimés;

c) Troisièmement, les données du PNUD ne distinguent pas les activités liées au développement de l'assistance humanitaire. Les coûts de la coordination au niveau des pays indiqués ci-dessus sont donc surestimés par rapport aux coûts des activités de coordination consacrées au seul développement.

161. Il ressort de notre analyse que les coûts de la coordination du système des Nations Unies pour le développement restent modestes par rapport à la valeur totale des ressources programmables au niveau des pays. Plusieurs arguments plaident en faveur d'une augmentation des ressources allouées par les Nations Unies à la coordination. Cela étant, il est sans doute possible de faire des économies en rationalisant l'élaboration et le suivi des plans-cadres des Nations Unies pour le développement et des programmes de pays, ainsi que l'établissement de rapports les concernant.

2. Avantages

162. Les deux principaux avantages de la coordination sont le renforcement des effets des programmes des Nations Unies sur le développement et l'amélioration des activités opérationnelles au niveau des pays. Traduire ces avantages en chiffres est assez difficile et ne serait probablement pas rentable. Pour les mesurer, il serait préférable que les équipes de pays des Nations Unies fassent un meilleur usage des évaluations réalisées au titre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des examens à mi-parcours et des études qualitatives.

163. Les évaluations de plan-cadre, examens à mi-parcours et autres rapports ont mis en évidence toutes sortes de résultats positifs de la coordination au niveau des pays, qui vont de l'amélioration de la prise en main des programmes par les pays à la suppression de doublons en passant par des avancées manifestes dans certains domaines transversaux tels que le VIH/sida, les objectifs du Millénaire pour le développement et le passage du secours au développement, sans compter la baisse des coûts de transaction résultant des initiatives opérationnelles communes.

164. Il ressort également des évaluations de plan-cadre et des examens à mi-parcours que l'éparpillement et le chevauchement de certaines activités continuent de nuire à l'efficacité des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement au niveau des pays. De plus, si l'effort de coordination a été considérable pour ce qui est de l'élaboration du plan-cadre de nombreux pays de

programme, tel n'a pas été le cas de la mise en œuvre et, plus particulièrement, du suivi, de l'évaluation et de l'information sur les résultats.

165. En outre, les évaluations de plan-cadre, examens à mi-parcours et autres rapports indiquent que les organismes des Nations Unies continuent d'encourager leur personnel à privilégier leurs propres modalités de programmation et de présentation des résultats, et notamment à pratiquer la gestion axée sur les résultats et à rendre compte de leurs activités dans le cadre des systèmes établis par leurs organes directeurs. Par conséquent, le respect de l'obligation faite à l'ensemble du système des Nations Unies de rendre compte de ses résultats collectifs au niveau des pays laisse donc à désirer. Toujours d'après les rapports susmentionnés, lorsque des progrès sont accomplis en faveur de la cohérence du système dans son action au niveau des pays, ils semblent être plus souvent le fait de fonctionnaires bien placés que l'aboutissement de politiques ciblées des organismes.

166. Suggestions pour l'avenir :

a) **Il pourrait être demandé au Secrétaire général de procéder tous les quatre ans à une analyse approfondie des coûts et avantages de la coordination des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans le cadre de l'examen quadriennal complet. Cette évaluation pourrait remplacer la procédure actuelle, qui consiste à établir un rapport annuel sur les coûts et avantages du système des coordonnateurs résidents, et comprendre une étude de la charge de travail portant sur le temps passé par le personnel des organismes des Nations Unies dans les pays à mener des activités de coordination, étude qui viendrait compléter les travaux analogues actuellement réalisés par les organismes chacun de leur côté, voire s'y substituer;**

b) **Il pourrait être demandé au Bureau de la coordination des activités de développement du GNUM de mettre au point, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, des indicateurs permettant d'évaluer annuellement les progrès réalisés en matière de coordination des programmes et des activités opérationnelles au niveau des pays³¹;**

c) **Il pourrait être demandé au Bureau de la coordination des activités de développement du GNUM de modifier les règles d'élaboration des évaluations de plan-cadre et des examens à mi-parcours de manière à ce qu'ils répondent aux questions suivantes :**

- **Quels sont les résultats concrets du plan-cadre qui n'auraient pas été obtenus si les organismes avaient travaillé sans se concerter?**
- **Dans quelle mesure les organismes spécialisés, y compris les non-résidents, ont-ils participé à la mise en place du plan-cadre?**

³¹ La mission de haut niveau établie par le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUM en mars 2010 a recommandé que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies se voient accorder la possibilité de fixer des objectifs et de définir des « indicateurs de performance » adaptés, à utiliser pour l'évaluation des résultats desdites équipes, y compris les équipes de gestion des opérations et leurs sous-groupes. Le Bureau de la coordination des activités de développement du GNUM produit déjà certaines données pouvant servir à ces évaluations dans le cadre de la présentation des rapports annuels des coordonnateurs résidents. Il a d'ailleurs d'ores et déjà annoncé son intention de créer une base de données. L'élaboration d'indicateurs en matière de coordination faciliterait l'estimation des avantages de cette activité, notamment du point de vue opérationnel.

- **Quelles ont été les incidences du plan-cadre sur les coûts de transaction pour les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les autres partenaires?**
- **En quoi la politique harmonisée concernant les transferts de fonds a-t-elle contribué à réduire les coûts de transaction au niveau des pays pour les gouvernements des pays de programme et les organismes des Nations Unies concernés?**
- **Quels résultats ont été obtenus au moyen d'initiatives de coordination dans le domaine opérationnel? Les avantages ont-ils été plus importants que les coûts?**

d) **Étant donné que la dernière évaluation complète des bilans communs de pays et des plans-cadres a été effectuée par l'Assemblée générale à l'occasion de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2004, le Comité économique et social pourrait envisager de demander au Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires à une évaluation de suivi dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2012.**

Annexe I

Note technique sur les définitions, les sources et le périmètre de l'étude

Aux fins du présent rapport, l'expression « système des Nations Unies pour le développement » désigne les 36 entités³² ayant indiqué qu'elles avaient financé des activités opérationnelles de développement en 2009 (à l'exclusion des institutions de Bretton Woods).

Les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement n'ont pas adopté de définition commune des mots et expressions clefs tels que « contributions » et « activités opérationnelles de développement ».

Le présent rapport s'attaque à ce problème en proposant la définition suivante des activités opérationnelles de développement : activités du système des Nations Unies pour le développement visant à stimuler le développement durable et à améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement et en transition. Il s'agit d'activités de développement à long terme et d'activités axées sur l'assistance humanitaire, qui s'inscrivent toutes dans le cadre des missions des fonds, programmes, institutions spécialisées, services et bureaux du système des Nations Unies.

Réunion d'experts consacrée à l'information financière à l'échelle du système

Pour favoriser la cohérence du dispositif d'information sur les financements des activités de développement à l'échelle du système, en améliorer la perception et en accroître la valeur ajoutée, le Département des affaires économiques et sociales a organisé, en janvier 2011, en coopération avec le secrétariat du CCS, une réunion d'experts à laquelle ont été conviés un groupe représentatif des entités des Nations Unies et des représentants du Comité d'aide au développement de l'OCDE^a. La réunion avait pour objectif particulier d'établir un plan de rationalisation, de simplification et de renforcement du dispositif d'information sur les flux de financement à l'échelle du système en tenant compte des points forts, des points faibles et des possibilités actuels du point de vue des parties prenantes internes et externes au système des Nations Unies. Les participants sont convenus qu'il fallait tirer un meilleur parti des chevauchements et des éléments communs en ce qui concerne les besoins en informations et en données, ainsi que la collecte, le traitement et l'accessibilité de celles-ci. Ils ont en outre conclu que la question de l'information sur le financement à l'échelle du système devrait être inscrite plus régulièrement à l'ordre du jour des réunions

³² AIEA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, CEA, CEE, CEPALC, CESA, CESAP, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, FAO, FIDA, FNUAP, HCR, ITC, OACI, OIT, OMI, OMM, OMPI, OMS, OMT, ONUDI, ONU-Habitat, ONUSIDA, PAM, PNUD (y compris VNU, UNIFEM et FENU), PNUE, UIT, UNESCO, UNICEF, UNODC, UNRWA et UPU.

interinstitutions. Il convient d'ailleurs de noter que le dispositif d'information est un moyen concret d'harmoniser concepts, politiques et pratiques. Le Département des affaires économiques et sociales et le CCS s'attachent à donner suite aux conclusions de la réunion d'experts.

^a On trouvera un compte rendu succinct de la réunion sur le site Web du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination : http://www.un.org/esa/coordination/dcpb_stat.htm.

Après concertation avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE, les institutions spécialisées ont adopté des formules permettant d'établir quelle proportion des quotes-parts ou contributions à leur budget ordinaire servent à financer les activités opérationnelles de développement. Pour la FAO, l'OIT, l'OMS, l'ONUDI et l'UNESCO, par exemple, cette proportion est très élevée (voir tableau 1).

Tableau 1
Proportion des quotes-parts ou des contributions au budget ordinaire des institutions spécialisées affectées aux activités opérationnelles de développement

<i>Entité</i>	<i>Proportion des contributions (en pourcentage)</i>
AIEA.....	33
OACI.....	0
OIT.....	60
OMI.....	0
UIT.....	18
UNESCO.....	60
ONUDI.....	100
OMT.....	0
UPU.....	16
OMS.....	76
OMPI.....	3
OMM.....	4
FAO.....	51

De nombreuses entités n'utilisent pas les termes « ressources de base » et « autres ressources » pour classer les différentes contributions qui leur sont versées en fonction de leur affectation. Ainsi, le PAM utilise les expressions « contribution multilatérale » et « contribution multilatérale à emploi spécifique » pour distinguer les « ressources de base » des « autres ressources ». Le HCR classe les contributions qu'il reçoit dans les catégories suivantes : « contributions sans restriction », « contributions à affectation stricte » et « contributions à affectation souple ».

Les institutions spécialisées disposent de contributions statutaires ou d'un budget ordinaire qui est complété par des « ressources extrabudgétaires ». Dans le contexte de l'information sur les financements à l'échelle du système, tous les

termes ci-dessus ont été rassemblés sous les expressions génériques « ressources de base » et « autres ressources », la première désignant les fonds non préaffectés qui sont utilisés à la seule discrétion de l'entité concernée du système des Nations Unies et de son conseil d'administration, et la seconde les fonds préaffectés que les donateurs destinent à des lieux, des thèmes, des activités et des opérations spécifiques.

Il est difficile de généraliser l'usage des expressions « ressources de base » et « autres ressources » à tous les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement du fait de la diversité des modèles de fonctionnement adoptés par les fonds, programmes et institutions spécialisées. Dans un souci de pragmatisme, des correspondances ont été établies entre ces expressions et les termes employés dans le présent rapport, et récapitulées dans le tableau 2 pour plus de clarté.

Tableau 2
Terminologie employée par les différents organismes pour désigner les contributions constituant des ressources de base et d'autres ressources

<i>Ressources de base</i>	<i>Entité</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Entité</i>
Ressources générales	PNUD ^a , FENU, UNIFEM ^b , VNU, UNICEF, FNUAP	Autres ressources	PNUD, FENU, UNIFEM, VNU, UNICEF, FNUAP
Contribution multilatérale	PAM	Contribution multilatérale à emploi spécifique	PAM
Budget ordinaire	UNRWA, Département des affaires économiques et sociales, ONU-Habitat, CNUCED, ITC	Projets et appels d'urgence	UNRWA
Contribution non réservée à un emploi particulier	HCR ^a , Bureau de la coordination des affaires humanitaires ^a , FIDA	Contribution réservée à un emploi particulier	FIDA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUE, ONU-Habitat
		Contribution à affectation stricte	HCR, CAD/OCDE
		Contribution à affectation souple	HCR, CAD/OCDE
Fonds des Nations Unies pour l'environnement	PNUE ^a		
Ressources de base	ONUSIDA, CAD/OCDE	Contribution extrabudgétaire	AIEA, CEA, CEE, CEPALC, CESAO, CESAP, CNUCED, Département des affaires économiques

<i>Ressources de base</i>	<i>Entité</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Entité</i>
			et sociales, FAO, ITC, OACI, OIT, OMI, OMM, OMPI, OMS, OMT, ONUDI, ONUSIDA, UIT, UNESCO, UPU
Ressources à des fins générales	UNODC ^a	Ressources à des fins spéciales	UNODC
Budget statutaire	CEA, CEE, CEPALC, CESAO, CESAP, FAO, OACI, OIT, , OMM, OMPI, OMS, OMT, ONUDI, UIT, UNESCO, UPU		
Fonds de la coopération technique	AIEA ^a , OMI ^a		

^a Reçoit aussi une contribution au budget ordinaire.

^b Fait maintenant partie d'ONU-Femmes.

Annexe II

Différences entre le système des Nations Unies et le Comité d'aide au développement de l'OCDE en matière d'information financière

Il existe plusieurs différences importantes entre les méthodes utilisées par l'ONU et par le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour définir, classer et présenter les contributions versées au système des Nations Unies. L'utilisation de définitions et de classifications différentes signifie que les données des Nations Unies sur les contributions ne peuvent pas être comparées à celles du Comité sur l'aide publique au développement sans que bon nombre d'entre elles soient comptabilisées deux fois.

Dans les statistiques des Nations Unies, les fonds versés par les gouvernements sont tous considérés comme des contributions aux activités opérationnelles du système, qu'il s'agisse de contributions au titre des ressources de base ou des autres ressources. Le Comité d'aide au développement considère quant à lui que seules les premières constituent une aide multilatérale au système des Nations Unies, les autres contributions, parfois baptisées « assistance multibilatérale », étant considérées comme relevant de l'aide bilatérale.

Le système des Nations Unies inclut les contributions au titre des autres ressources dans ses estimations au motif que toutes les contributions ont pour objet d'appuyer ses activités opérationnelles tandis que le Comité considère qu'il s'agit d'aide bilatérale, car, concrètement, les pays donateurs ont la haute main sur l'utilisation des fonds et les organismes des Nations Unies ne servent qu'à acheminer une aide qui ne leur est pas destinée.

Le traitement des contributions au titre des autres ressources est la principale différence observée dans la présentation des informations relatives aux activités opérationnelles de développement des organismes du système des Nations Unies. Par exemple, le Comité de l'OCDE ne traite pas les contributions versées au titre des ressources locales comme des flux d'aide au développement parce qu'il ne s'agit pas de fonds versés par un pays à un autre aux fins du développement.

Les chiffres des Nations Unies, plus complets, englobent les contributions reçues de tous les pays non membres du Comité d'aide au développement, lequel ne rend compte que de la situation des pays qui lui soumettent officiellement des rapports. Autrement dit, les chiffres du Comité ne tiennent pas compte d'un certain nombre de grands pays qu'il ne compte pas parmi ses membres.

Les informations présentées par les Nations Unies comprennent aussi les contributions faites par les organisations non gouvernementales et privées. Dans les statistiques du Comité d'aide au développement, ces contributions sont classées dans la catégorie des flux privés (et donc séparées de l'aide publique au développement), celles qui ont été versées aux Nations Unies étant en outre indiscernables des autres.

D'autres différences de traitement sont également à signaler, en ce qui concerne notamment les contributions versées au système des Nations Unies au titre de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui restent principalement traitées comme des formes d'aide bilatérale par le Comité alors qu'elles figurent dans les

statistiques financières des Nations Unies. Dans ce cas, un problème de calendrier vient s'ajouter au problème de classification. En effet, lorsqu'un donateur contribue à un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, ce donateur (et, donc, le Comité) enregistre la contribution à la date à laquelle les fonds sont transférés à l'agent d'administration des Nations Unies. Or, un certain temps peut s'écouler avant le transfert effectif des fonds à l'organisme opérationnel et la date d'enregistrement par les Nations Unies est celle de cette opération.

Le tableau ci-après a pour objet d'établir une concordance entre les chiffres publiés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE et les montants consolidés des contributions au titre des ressources de base et des autres ressources versées aux organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement indiqués dans le présent rapport. Il met en évidence l'impossibilité de faire correspondre parfaitement les chiffres des Nations Unies et ceux du Comité de l'OCDE. C'est pourquoi le Département des affaires économiques et sociales va collaborer avec le Comité d'aide au développement pour améliorer encore la concordance des données dans le rapport financier de l'année prochaine.

Contributions aux activités opérationnelles de développement en 2009 : rapprochement des chiffres des Nations Unies et de ceux du Comité d'aide au développement de l'OCDE

(En milliards de dollars courants des États-Unis)

	<i>Contributions de 2009</i>		Total
	<i>Au titre des ressources de base</i>	<i>Au titre des autres ressources</i>	
Chiffres des Nations Unies	5,959	15,913	21,872
Contributions ne relevant pas du Comité d'aide au développement et dont celui-ci ne rend pas compte	(0,336)	(0,344)	(0,680)
Ressources locales dont le Comité d'aide au développement ne rend pas compte		(1,255)	(1,255)
Contributions d'organisations non gouvernementales et contributions privées dont le Comité d'aide au développement ne rend pas compte		(0,895)	(0,895)
Ressources destinées aux pays du Groupe des Huit dont le Comité d'aide au développement ne rend pas compte		(0,055)	(0,055)
Contributions au fonds d'affectation spéciale multidonateurs dont le Comité d'aide au développement rend compte mais pas les Nations Unies		0,500	0,500
Autres	0,010	(0,336)	(0,326)
Non-concordance	0,608	(1,065)	(0,457)
Chiffres du Comité d'aide au développement de l'OCDE	6,241	12,463	18,704

Source : Statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE, tableau 1 du Comité et Système de notification des pays créanciers.

Annexe III

Liste des tableaux figurant sur le site Web du Service des politiques de coopération en matière de développement du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination*

A. Contributions aux activités opérationnelles de développement

1. Contributions par organisme : 2004-2009
2. Contributions par organisme, ressources de base et autres ressources : 2004-2009
3. Cinquante principaux gouvernements contribuant aux activités liées au développement : 2009
4. Contributions de toutes les sources, ressources de base et autres ressources : 2009
5. Contributions des pays non membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ressources de base, autres ressources et ressources locales : 2009

B. Dépenses engagées au titre des activités opérationnelles de développement

1. Dépenses par organisme : 2004-2009
2. Cinquante principaux pays de programme du système des Nations Unies pour le développement : 2009
3. Dépenses engagées dans tous les pays de programme : 2009
4. Dépenses engagées par région : 2009
5. Dépenses engagées dans les pays les moins avancés : 2004-2009
6. Dépenses engagées en Afrique subsaharienne : 2004-2009
7. Dépenses engagées par secteur : 2009

C. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par le PNUD

1. Contributions des donateurs reçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD : 2004-2009
2. Fonds transférés à des organismes participants par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD : 2004-2009

* Voir www.un.org/esa/coordination/dcpb_stat.htm.

D. Classement des pays

1. Liste des pays les moins avancés
 2. Liste des pays par région
 3. Liste des pays par groupe de revenu
-